



**Programme de la surveillance et de lutte contre les
moustiques vecteurs potentiels d'arboviroses**

Charente

Rapport annuel d'activités 2025

Direction de l'Environnement et de la Mobilité / service démoustication

Introduction :

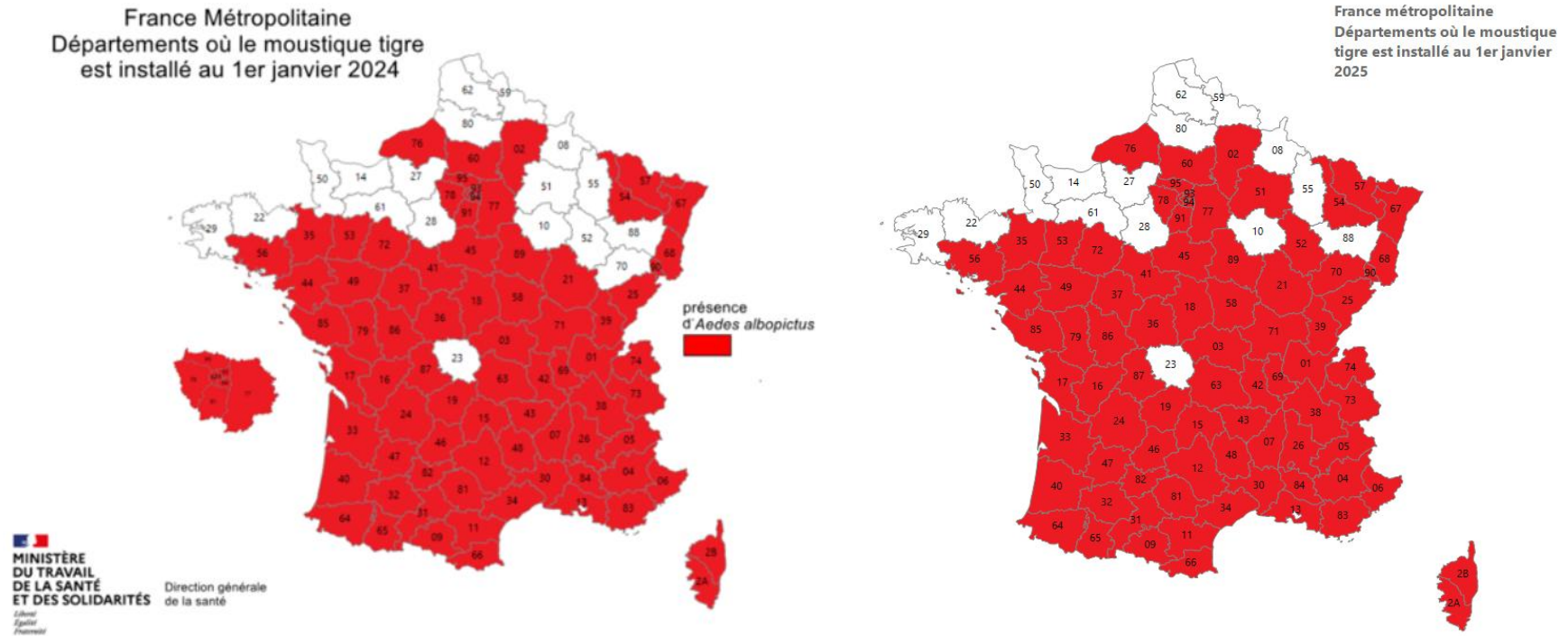
Depuis 2019, le département de la Charente est classé au niveau 1 du plan national de lutte contre la dissémination de la dengue et du chikungunya en métropole, selon les critères définis par le ministère de la Santé. Ce classement atteste de l'implantation définitive et irréversible du moustique « tigre » (*Aedes albopictus*) et de sa présence active en tant que vecteur potentiel de ces maladies, dans la région.

En application des arrêtés du 23 juillet 2019, la gestion de la Lutte Antivectorielle (LAV) a été confiée, depuis le 1^{er} janvier 2020, à l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine (ARS NA). Celle-ci délègue la mise en œuvre des actions de LAV à des organismes publics ou privés habilités, dans le cadre de marchés publics.

Le Département de la Charente-Maritime a été désigné comme opérateur pour assurer les missions de surveillance et de lutte contre les moustiques vecteurs de maladies dans les départements de la Charente et de la Charente-Maritime, conformément aux termes du Marché LAV ARS NA n°2024M002040, depuis le 8 mai 2024.

Ce rapport présente les activités menées en 2025 par le Service départemental de démoustication de la Charente-Maritime, dans le cadre de ces responsabilités pour le département de la Charente.

Rappels - Point de la situation nationale :

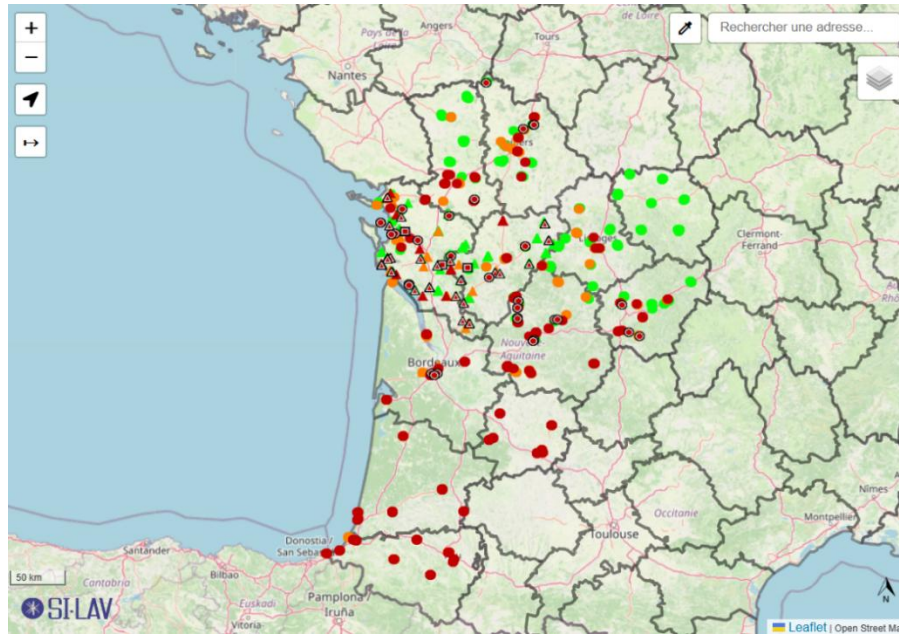


Depuis sa première interception en 1999 sur deux sites de stockage de pneumatiques, situés respectivement dans l'Orne (61) et la Vienne (86), le moustique « tigre » (*Aedes albopictus*), a progressivement colonisé la France métropolitaine. Son implantation définitive et irréversible a été confirmée en 2004 dans les Alpes-Maritimes (06). Depuis lors, ce moustique envahissant n'a cessé d'étendre son aire de répartition, passant de 71 départements en 2022 à 78 en 2023, pour atteindre 81* départements en 2025 (Cf. carte des départements colonisés au 1^{er} janvier 2026).

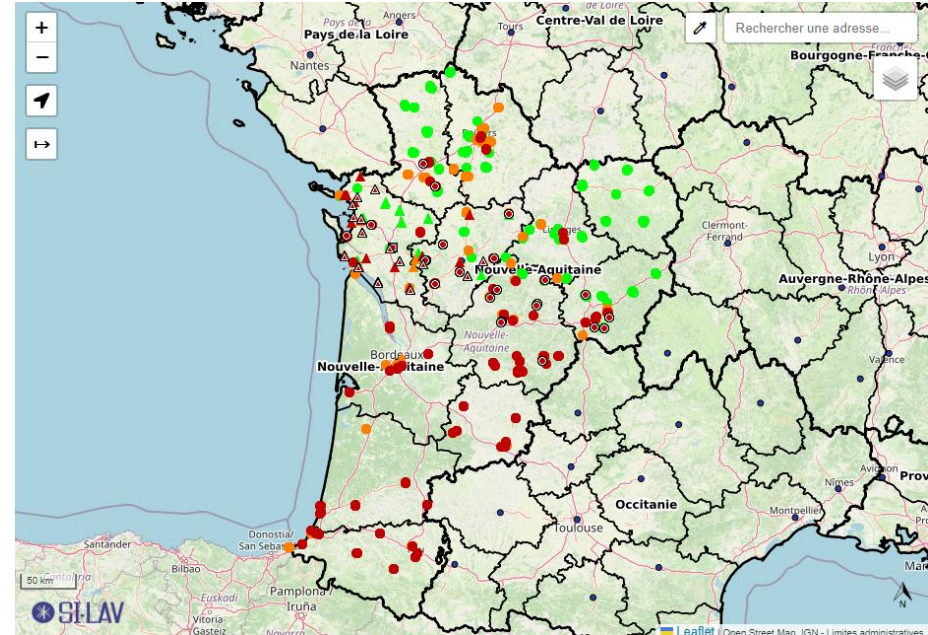
*donnée de la Direction générale de la Santé

Rappels - Point de la situation régionale en Nouvelle-Aquitaine :

Résultats des piégeages pour l'année 2024



Résultats des piégeages pour l'année 2025

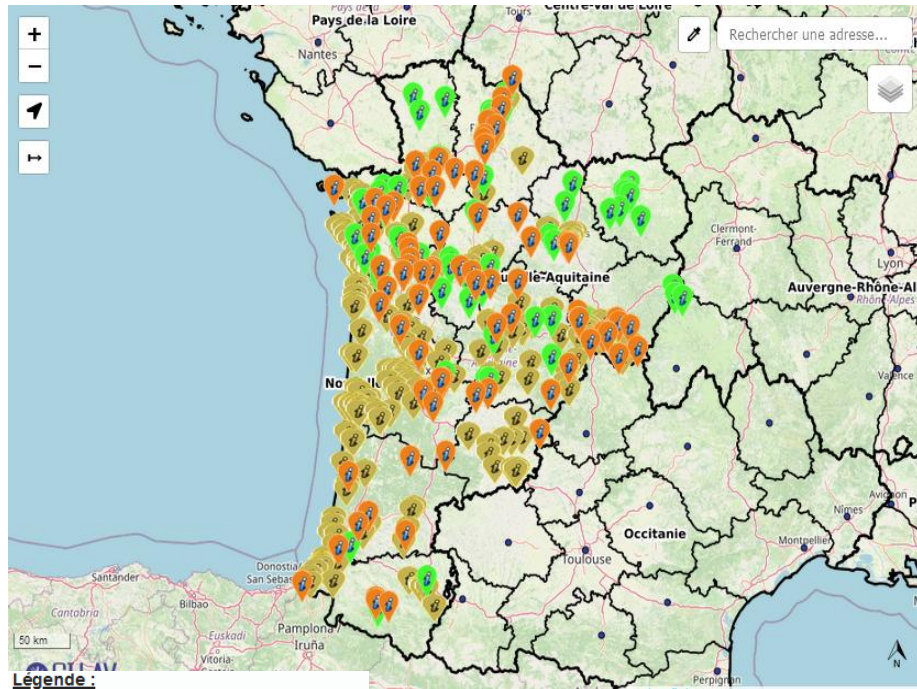


Légende :

●	▲	■	Toujours négatif	○	Piège pondoir
●	▲	■	Anciennement positif	△	Piège adultes
●	▲	■	Nouvellement positif	□	Gîte
●	▲	■	plusieurs fois positifs dont le jour de fin choisi		

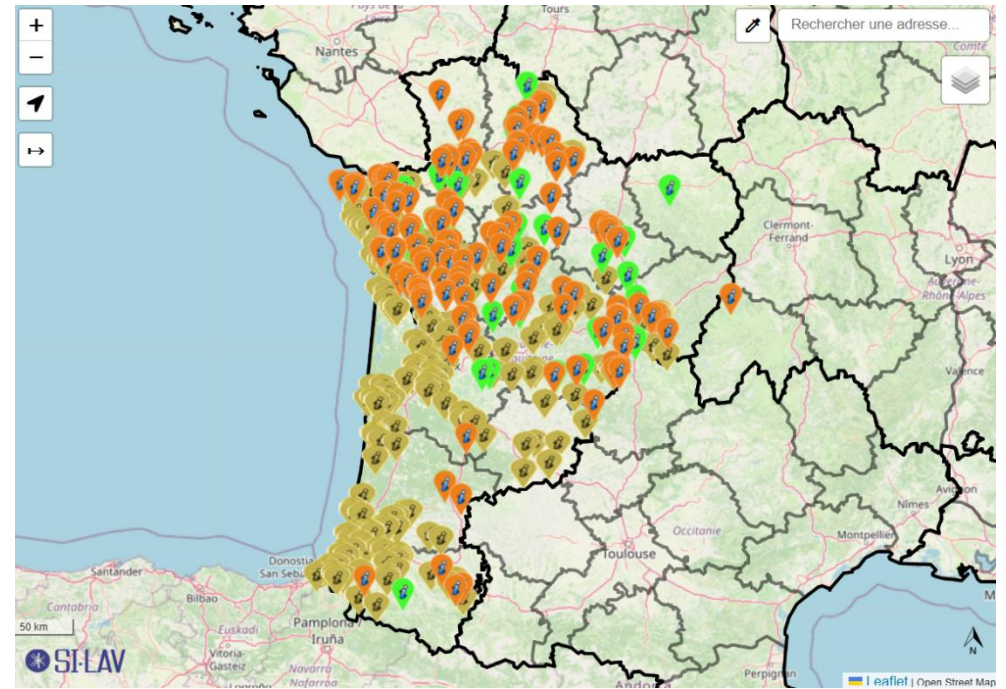
Depuis 2020, l'espèce colonise 11 des 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine, la Creuse demeure jusqu'à présent « indemne », malgré un signalement « non confirmé » en 2023. Par ailleurs, le moustique « tigre » (*Aedes albopictus*) continue d'étendre son emprise au sein des départements déjà colonisés, avec une augmentation constante du nombre de communes touchées.

Résultats des signalements pour l'année 2024



- Légende :**
- 🟢 Demande d'intervention (en cours d'investigation ou absence de moustiques vecteurs)
 - 🟠 Demande d'intervention (présence de moustiques vecteurs confirmée)
 - 🟡 Signalement de particulier sans demande d'intervention (commune colonisée)

Résultats des signalements pour l'année 2025



Le nombre de signalements recensé en 2025 est identique à celui de 2024. Malgré cette constance, le nombre de communes colonisées, elles, continuent d'augmenter. En 2025, 924 signalements ont été enregistrés, contre 924 en 2024 et 1 398 en 2023.

I - Résultats de la surveillance entomologique active par piégeage :***I-1 - dans les communes non-colonisées (code S01) :***

Communes	N° piège SILAV	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Proposition commune colonisée
Reignac	2025-16-pc77 2025-16-pc78 2025-16-pc79	-	-	-	-	-	-	Posé le 10/10	N N N	Non-colonisée
Mérignac	2025-16-pc71 2025-16-pc72 2025-16-pc73	-	-	-	-	-	-	Posé le 10/10	N N N	Non-colonisée
Saint-Genis-d'Hiersac	2025-16-pc74 2025-16-pc75 2025-16-pc76	-	-	-	-	-	-	Posé le 10/10	N N N	Non-colonisée
Saint-Sulpice-de-Cognac	2025-16-12 2023-16-09 2023-16-05	N	N	N	20 œufs N	-	-	-	-	Implantation définitive
Roulet-Saint-Estèphe	2025-16-10 2025-16-11 2025-16-08 2025-16-09	N	N	N	84 œufs N 184 œufs 31 œufs	-	-	-	-	Implantation définitive
Brie	2025-16-13 2025-16-14 2025-16-15	N	47 œufs N N	74 œufs N N	N 217 œufs 6 œufs	-	-	51 œufs 107 œufs 226 œufs	-	Implantation définitive
Chasseneuil-sur-Bonnieure	2025-16-16 2025-16-17 2025-16-18	N	N	27 œufs N N	16 œufs N N	NR NR NR	-	66 œufs 202 œufs N	-	Implantation définitive
Ars	2025-16-24 2025-16-25 2025-16-26	-	-	-	Posé le 18/07	3 imagos 15 imagos 4 imagos	N 5 imagos 1 imago	4 imagos 5 imagos 1 imagos	-	Implantation définitive
Orgedeuil	2025-16-27 2025-16-28 2025-16-29	-	-	-	Posé le 09/07	NR NR NR	2 imagos N N	2 imagos N N	N N SP	Non-colonisée

➤ **Légende :** PP : Plaquette perdue / SP : Seau perdu / S : Seau sec / R : Seau renversé / NR non relevé

I-2 - Etablissements de santé (code S01) :

Communes	N° piège SILAV	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Châteaubernard	2023-16-pc01	N	N	N	5 imagos	7 imagos	D	3 imagos	N
	2023-16-pc02	N	N	N	N	N	4 imagos	N	N
	2023-16-pc03	N	N	N	N	1 imago	3 imagos	1 imagos	N
Barbezieux Saint Hilaire	2023-16-pc04	N	N	N	N	3 imagos	N	N	N
	2023-16-pc05	N	N	N	N	5 imagos	6 imagos	5 imagos	N
	2023-16-pc06	N	N	N	N	N	N	N	1 imagos
Saint-Michel	2023-16-pc07	N	N	N	N	2 imagos	N	N	N
	2023-16-pc08	N	N	N	N	N	4 imagos	2 imagos	N
	2021-16-pc17	N	1 imago	2 imagos	2 imagos	9 imagos	17 imagos	4 imagos	N
Ruffec	2023-16-pc12	N	N	2 imagos	1 imagos	NR		8 imagos	N
	2023-16-pc13	N	N	N	1 imagos	NR	-	4 imagos	N
	2023-16-pc14	N	N	N	1 imagos	NR		9 imagos	N
Confolens	2023-16-pc15	N	N	N	N	NR		3 imagos	N
	2023-16-pc16	N	N	N	N	NR	-	1 imagos	N
	2023-16-pc17	N	N	N	N	NR		N	N

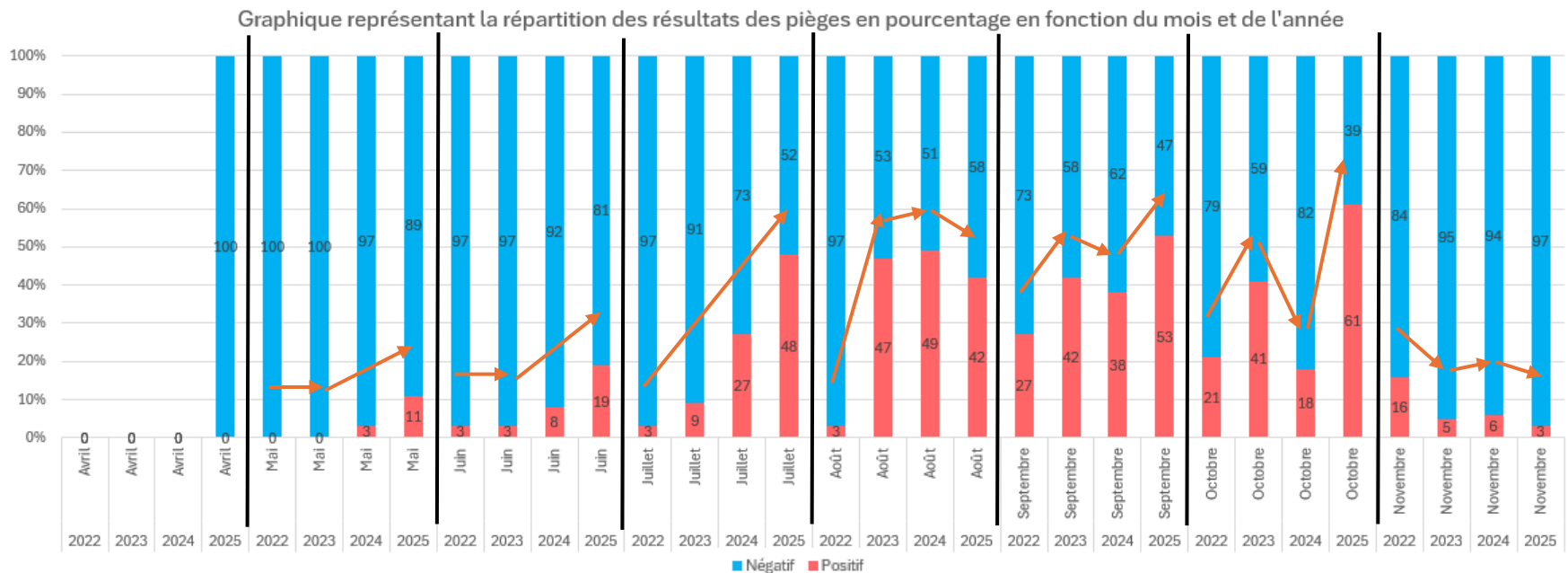
➤ **Légende :** PP : Plaquette perdue / SP : Seau perdu / S : Seau sec / R : Seau renversé /NR non relevé

I-4 - Points d'entrée au titre du Règlement Sanitaire International (RSI) (code S02 et S04) :

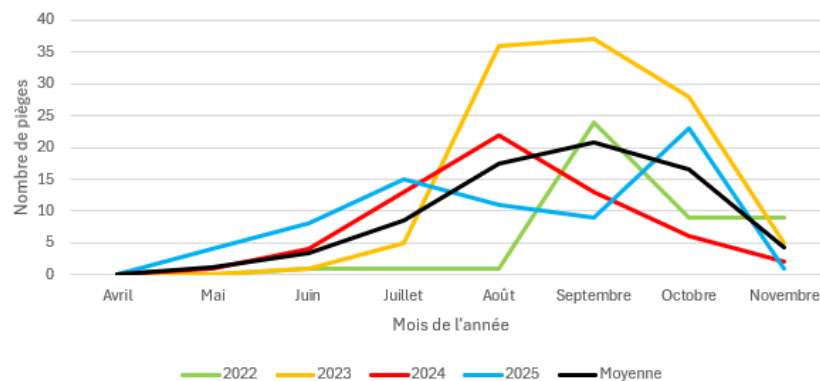
Communes	N° piège SILAV	Site	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Champniers	2020-16-23	Aéroport	N - N	N	N	N - N	N	N	N - N	N - N
	2020-16-24		N - N	N	N	N - N	N	11 oeufs	1 imago - N	N - N

➤ **Légende :** PP : Plaquette perdue / SP : Seau perdu / S : Seau sec / R : Seau renversé /NR non relevé

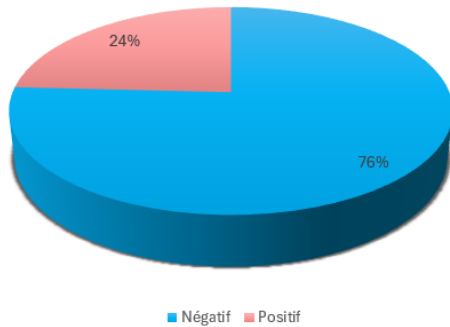
Conformément au programme de surveillance établi par l'ARS, l'ensemble du dispositif (45 pièges pondoirs) a été déployé avec un relevé mensuel du mois d'avril jusqu'au mois de novembre. Seuls les pièges pondoirs déployés à l'aéroport de Champniers ont été relevés 2 fois par mois. Vingt-neuf (29) pièges ont été relevés positifs au moins une fois pour le moustique « tigre » (*Aedes albopictus*) au cours de la période de surveillance dans ce département.



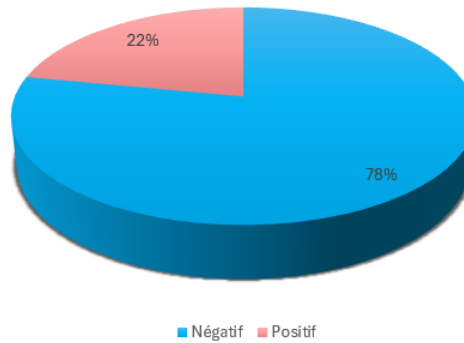
Graphique représentant le nombre de pièges positifs en fonction du mois et de l'année



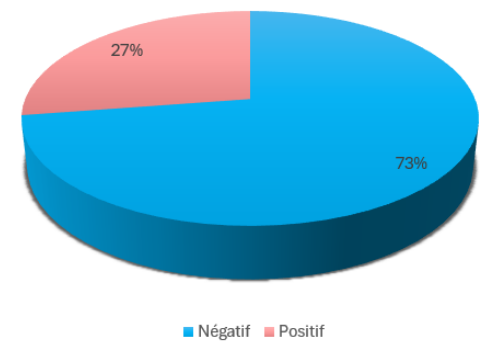
Répartition des résultats 2023



Répartition des résultats 2024

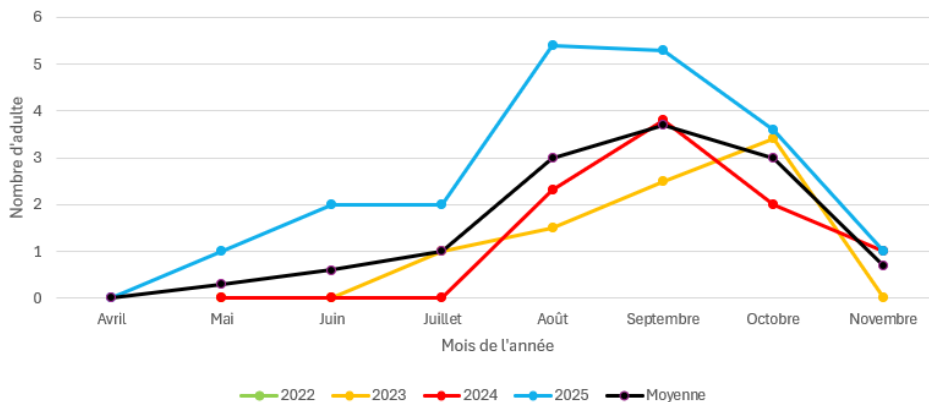


Répartition des résultats 2025

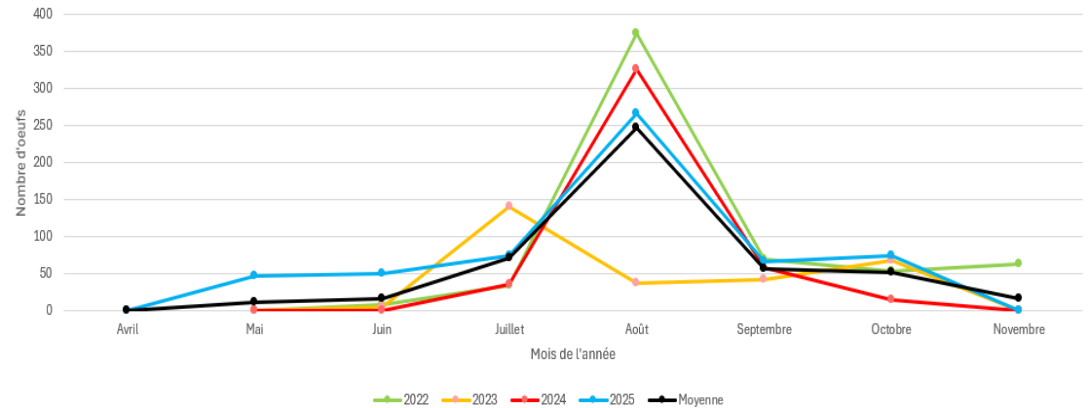


L'implantation d'*Aedes albopictus* en Charente est corrélée avec le nombre de pièges relevés positifs en augmentation permanente depuis 2020. Pour l'année 2025, les relevés des pièges montrent que, d'années en années, les pièges positifs se répartissent désormais sur une période plus longue. On observe toujours un pic d'activité en juillet, août et octobre, mais avec des pièges positifs détectés dès mai et jusqu'en novembre. Contrairement aux années précédentes, cette tendance reflète une augmentation progressive et significative de la population des communes colonisées.

Graphique représentant le nombre d'adultes piégés moyen par piège (type : BG-GAT) en fonction du mois et de l'année

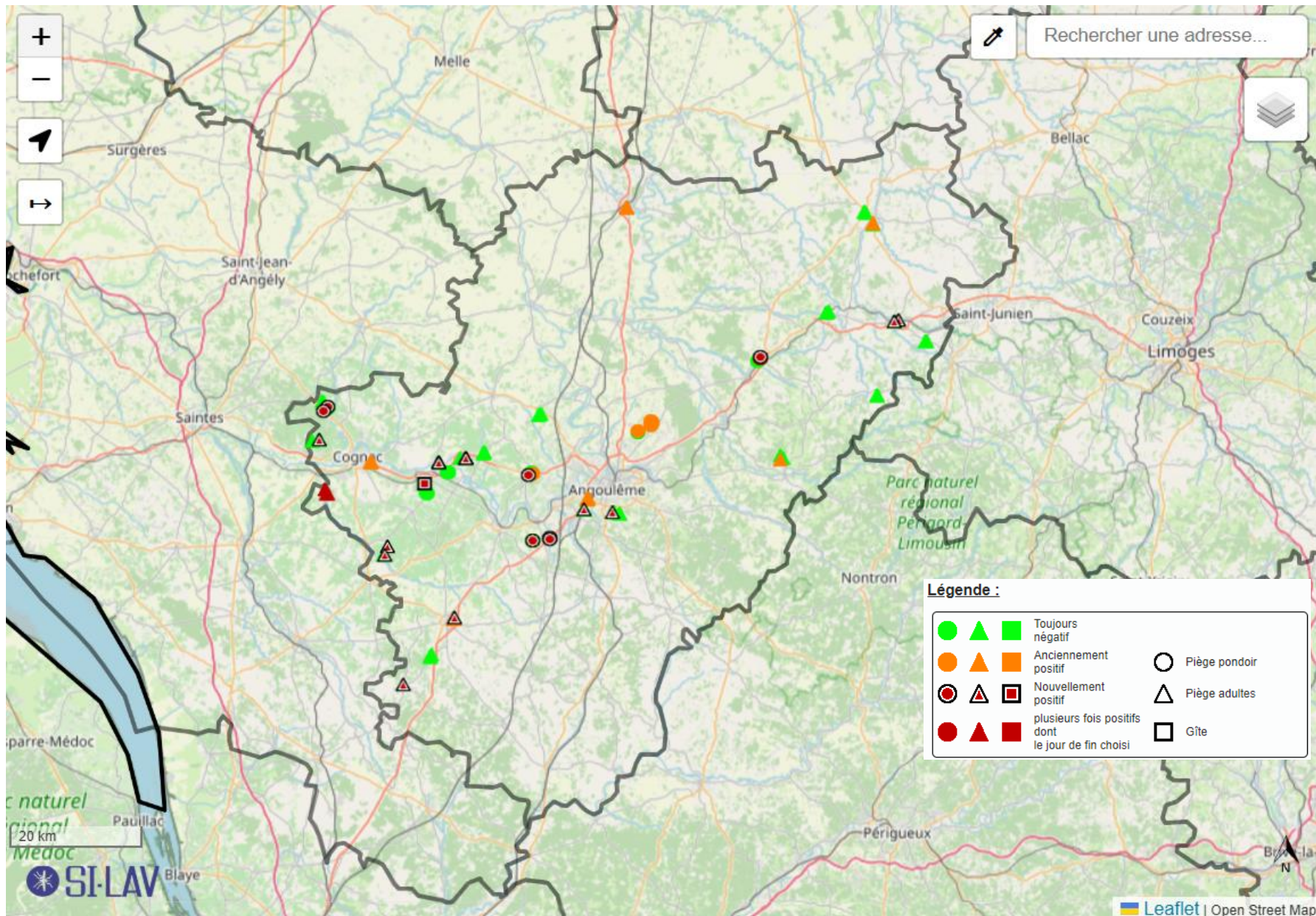


Graphique représentant le nombre d'œufs moyen capturé par piège (type : Piège pondoir) en fonction du mois et de l'année



Une présence importante de moustiques adultes est observée en 2025. Concernant les œufs, la tendance apparaît relativement basse, cette année, ce qui s'explique en grande partie par l'absence de relevés durant la période de plus forte activité.

Résultats de la surveillance des moustiques vecteurs potentiels d'arboviroses en Charente - 2025



II - Résultats de la surveillance entomologique passive par signalements (Cf. demandes d'intervention SILAV # 06 >> code S05)

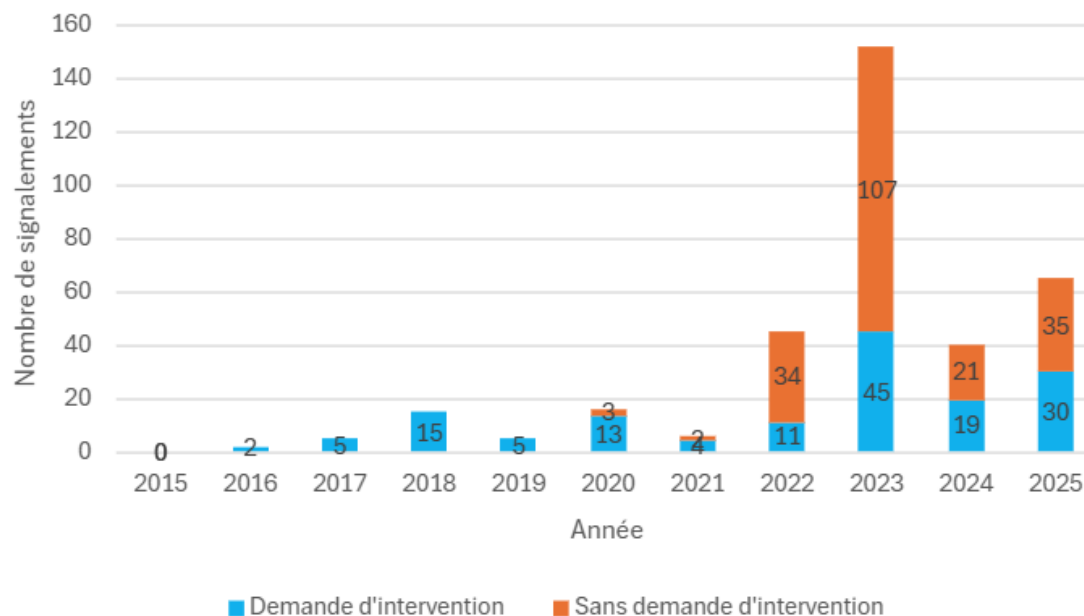
Communes	n° de SILAV	Date de réception du signalement	Date de clôture	Espèce
CHARRAS	25-04-16247	16/04/2025	26/11/2024	Autre espèce de moustique
SAINT-FRONT	25-06-00012	01/06/2025	02/06/2025	Autre espèce
MONTBRON	25-06-01406	09/07/2025	15/07/2025	Suspicion <i>Aedes albopictus</i> Commune colonisée 2024
BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE	25-07-03136	19/07/2025	21/07/2025	Commune colonisée
CHABANAIS	25-07-04083	24/07/2025	18/08/2025	Commune colonisée
MERPINS	25-08-04867	24/08/2025	27/08/2025	Commune colonisée
VAL-DE-COGNAC	25-08-01045	07/08/2025	02/09/2025	Commune colonisée
8CHALAIS	25-08-01865	11/08/2025	29/09/2025	Classé sans suite
BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE	25-08-02362	13/08/2025	02/09/2025	Commune colonisée
ARS	25-08-02463	13/08/2025	09/09/2025	Commune colonisée
LOUZAC-SAINT-ANDRE	25-08-04065	20/08/2025	29/09/2025	Commune colonisée
SAINT-AMANT-DE-BOIXE	25-08-04748	23/08/2025	11/09/2025	Commune colonisée
GENSAC-LA-PALLUE	25-09-00602	04/09/2025	08/09/2025	Commune colonisée
BRIE	25-08-02658	14/08/2025	14/11/2025	Commune colonisée
VERRIERES	25-08-04699	23/08/2025	16/10/2025	Colonisée de manière définitive et irréversible
AUNAC-SUR-CHARENTE	25-08-01018	07/08/2025	27/11/2025	Classé sans suite
MARCILLAC-LANVILLE	25-08-01580	09/08/2025	27/11/2025	Classé sans suite
MANSLE-LES-FONTAINES	25-08-01599	09/08/2025	07/11/2025	Colonisée de manière définitive et irréversible
MANSLE-LES-FONTAINES	25-08-03093	15/08/2025	07/11/2025	Colonisée de manière définitive et irréversible
LA BOIXE	25-08-03171	16/08/2025	07/11/2025	Colonisée de manière définitive et irréversible
MANSLE-LES-FONTAINES	25-08-03911	19/08/2025	07/11/2025	Colonisée de manière définitive et irréversible
CHARRAS	25-08-04496	22/08/2025	27/11/2025	Classé sans suite

SAINT-AMANT-DE-BOIXE	25-08-04854	24/08/2025	07/11/2025	<i>Colonisée de manière définitive et irréversible</i>
LA BOIXE	25-08-05584	27/08/2025	07/11/2025	<i>Colonisée de manière définitive et irréversible</i>
XAMBES	25-08-06190	31/08/2025	27/11/2025	Classé sans suite
SAINT-SEVERIN	25-08-06195	31/08/2025	18/11/2025	<i>Colonisée de manière définitive et irréversible</i>
SAINT-SEVERIN	25-09-00617	04/09/2025	18/11/2025	<i>Colonisée de manière définitive et irréversible</i>
TRIAC-LAUTRAIT	25-09-00661	04/09/2025	07/11/2025	Classé sans suite
TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	25-09-02200	10/09/2025	18/11/2025	Classé sans suite
CÔTEAUX-DU-BLAZANCAIS	25-10-00485	04/10/2025	27/11/2025	Classé sans suite

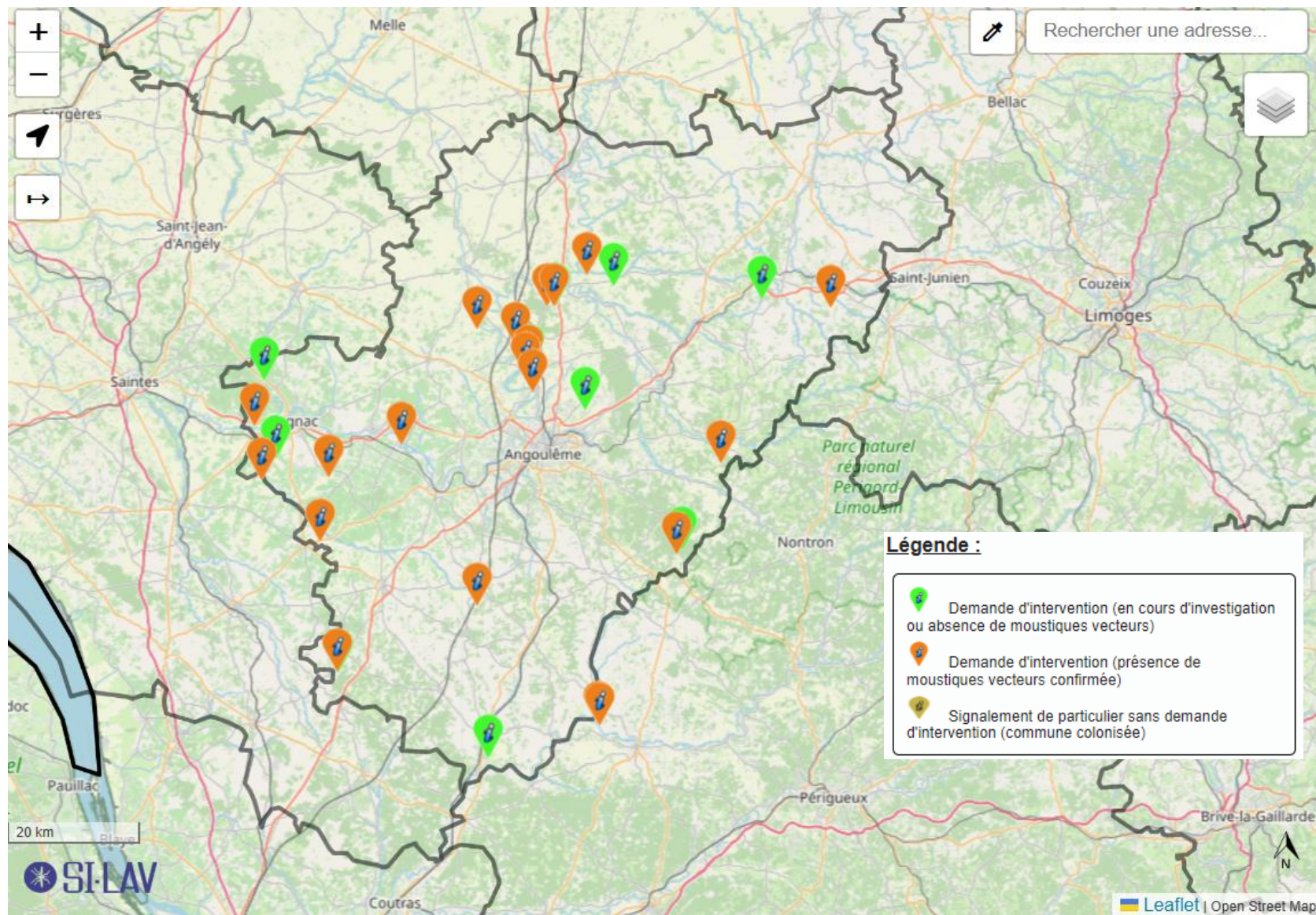
En 2025, 65 signalements reçus en Charente (contre 40 en 2024), **30 ont généré une demande d'intervention**, dont 27 pour suspicions d'*Aedes albopictus*, 35 signalements reçus dans le SILAV provenant des communes colonisées (sans demande d'intervention).

On observe une augmentation de 62,5% du nombre de signalements reçus par rapport à 2024

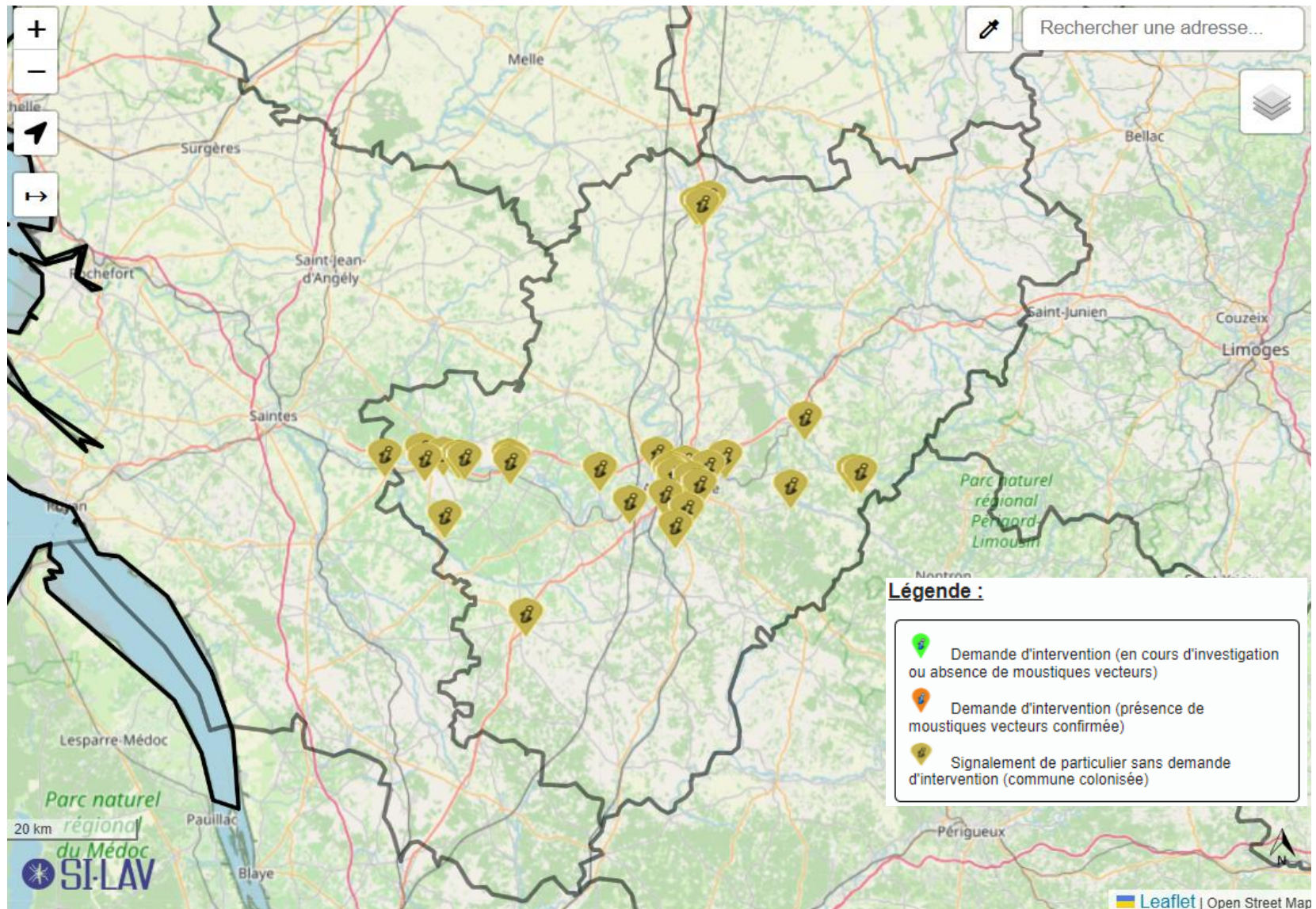
Evolution du nombre de signalements de moustiques en Charente



30 signalements de moustiques avec demandes d'interventions en Charente en 2025 (Cf. demandes d'interventions via le SILAV)



35 signalements de moustiques sans demande d'intervention en Charente - 2025 (Cf. sans demande d'intervention via le SILAV / communes colonisées)



III - Résultats des enquêtes entomologiques (code EE01)

Communes	n° SILAV	Date signalement ou pièges +	Date enquête	Date de clôture	Nombre de lieux visités	Nombre de gîtes positifs	Mobilisation sociale
BAIGNES-SAINTES-RADEGONDE	25-07-03136	19/07/2025	21/07/2025	21/07/2025	1	1	Oui
CHABANAIS	25-07-04083	24/07/2025	28/07/2025	18/08/2025	1	0	Oui
ARS	25-08-02463	13/08/2025		09/09/2025	1	0	Oui
BRIE	25-08-02658	14/08/2025		14/11/2025	1	0	Oui
MANSLE-LES-FONTAINES	25-08-03911	19/08/2025	19/08/2025	07/11/2025	1	0	Oui
LOUZAC-SAINT-ANDRE	25-08-04065	20/08/2025	21/08/2020	29/09/25	1	2	Oui
SAINT-AMANT-DE-BOIXE	25-08-04748	23/08/2025	10/09/2025	11/09/2025	1	0	Oui
VERRIERES	25-08-04699	23/08/2025	08/09/2025	16/10/2025	1	0	Oui
MANSLE-LES-FONTAINES	25-08-01599	09/08/2025	22/08/2025	07/11/2025	1	0	Oui
AUNAC-SUR-CHARENTE	25-08-01018	07/08/2025	03/09/2025	27/11/2025	1	0	Oui
MARCILLAC-LANVILLE	25-08-01580	09/08/2025	11/08/2025	27/11/2025	1	0	Oui
MANSLE-LES-FONTAINES	25-08-03093	15/08/2025	02/09/2025	07/11/2025	1	0	Oui
LA BOIXE	25-08-03171	16/08/2025	09/09/2025	07/11/2025	1	0	Oui
CHARRAS	25-08-04496	22/08/2025	02/09/2025	27/11/2025	1	0	Oui
SAINT-AMANT-DE-BOIXE	25-08-04854	24/08/2025	09/09/2025	07/11/2025	1	0	Oui
LA BOIXE	25-08-05584	27/08/2025	09/09/2025	07/11/2025	1	0	Oui
XAMBES	25-08-06190	31/08/2025	01/09/2025	27/11/2025	1	0	Oui
SAINT-SEVERIN	25-08-06195	31/08/2025	01/09/2025	18/11/2025	1	0	Oui
TRIAAC-LAUTRAIT	25-09-00661	04/09/2025	08/09/2025	07/11/2025	1	0	Oui
TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	25-09-02200	10/09/2025	02/10/2025	18/11/2025	1	0	Oui
CÔTEAUX-DU-BLAZANCAIS	25-10-00485	04/10/2025	09/10/2025	27/11/2025	1	0	Oui

- 21 enquêtes entomologiques ont été réalisées en 2025 en Charente contre 8 en 2024 soit une augmentation de **162,5%**

IV - Résultats des enquêtes de classement (code ET01)

En complément de la surveillance (passive et active) et des enquêtes entomologiques, des enquêtes de classements ont été engagées à la demande de l'ARS pour effectuer une recherche active de la présence du moustique « tigres ».

Le critère retenu pour considérer la colonisation du moustique »tigre « était l'observation d'au moins deux « activités » d'*Aedes albopictus* distantes d'au moins 150 mètres. L'activité de l'espèce s'entend par la présence de stades immatures (œufs, larves ou nymphes) ou de moustiques adultes.

La liste des communes investiguées a été établie à partir de la « carto-risque ». Pour rappel, un indice du risque de présence du moustique « tigre » dans un commune est calculé en prenant en compte plusieurs facteurs (Cf. annexe).

Communes	Statut	Critères
JUILLAC-LE-COQ	Colonisée	Gîtes positifs
BOURG-CHARENTE	Colonisée	1 capture + larves
SEGONZAC	Colonisée	2 captures à plus de 150m
SAINT-MEME-LES-CARRIERES	Colonisée	2 captures à plus de 150m
BOUTIERS-SAINT-TROJAN	Colonisée	2 captures à plus de 150m

5 nouvelles communes ont été confirmées colonisées grâce à ces enquêtes.

V - Prospections autour de cas d'arboviroses (code ET01)

Communes	n° SILAV	Date signalement +	Date enquête	Date de clôture	Nombre de lieux visités	Nombre de gîtes positifs	Mobilisation sociale	Observations
SAINT-MAURICE-DES-LIONS	25-05-05308	14/05/2025	15/05/2025	27/05/2025	2	0	OUI	Pose de 6 BG-GAT
AVANTON	25-05-06738	15/05/2025	19/05/2025	30/05/2025	1	0	OUI	Pose de 3 BG-GAT 1 BG-GAT positif le 27/05
PUYMOYEN	25-05-07447	15/05/2025	19/05/2025	30/05/2025	2	0	OUI	Pose de 6 BG-GAT 1 BG-GAT positif le 27/05
MAINXE-GONDEVILLE	25-05-11243	23/05/2025	27/05/2025	05/06/2025	1	0	OUI	Relevées 2 pièges-pondoirs et pose d'un BG-GAT
	25-06-01217	03/06/2025	04/06/2025	11/06/2025	2	1	OUI	Pose de 6 BG-GAT
VAL-DE-COGNAC	25-08-00146	01/08/2025	03/08/2025	02/09/2025	17	Cf. synthèse annexe	OUI	- Préparation du dossier de traitement samedi 02/08 - Déplacement pour boitage et mise en place des pièges dimanche 03/08 - Prospection domiciliaire le 06/08
	25-08-01503	07/08/2025	08/08/2025	08/08/2025	1	1	OUI	Rue du Four à Chaud pose 3 pièges
SALLES-D'ANGLES	25-08-02510	13/08/2025	14/08/2025	02/09/2025	5	1	OUI	
VAL-DE-COGNAC	25-08-02822	14/08/2025	14/08/2025	14/08/2025	1	1	OUI	11 rue de la Chagnée
CHATEAUBERNARD	25-08-04602	22/08/2025	25/08/2025	-	-	-	OUI	VAL-DE-COGNAC
CHAMPNIERS	25-08-05846	28/08/2025	29/08/2025	28/08/2025	2	0	OUI	Gond-Pontouvre & Saint-Yrieix-sur-Charente
VAL-DE-COGNAC	25-09-03381	18/09/2025	26/09/2025	29/09/2025	2	-	OUI	
COGNAC		18/09/2025	26/09/2025	29/09/2025	1	-	OUI	
SAINT-BRICE		18/09/2025	26/09/2025	29/09/2025			OUI	

- 14 prospections entomologiques ont été menées en 2025 contre 7 en 2024, soit une augmentation de **100%** ; 5 concernaient des **cas autochtones**.
- Le délai moyen d'intervention entre la réception de la demande et la mise en œuvre de la prospection (investigation et pose de pièges) est de 1,5 jour (médiane à 1 jour ; minimum J+1 et maximum J+4) (Détails en annexe).

VI - Traitements autour de cas d'arboviroses importés ou autochtone (code PE01 à PE15)

COMMUNES	Zone/ quartier	n° SILAV	Date	Heures	Péri-domiciliaire	Spatial
PUYMOYEN	Rue de Garenne	25-05-07447	29/05/2025	1h	Non	Oui
LA COURONNE	Rte de Jonco	25-05-06738	29/05/2025	1h	Non	Oui
MAINXE-GONDEVILLE	Route de la chaise	25-06-01217	10/06/2025	1h	Non	Oui
JARNAC	Rue Croix Saint-Gilles			1h	Non	Oui
VAL-DE-COGNAC*	Rue de la Chagnée	25-08-00146	T1 : 04/08/2025 T2 : 08/08/2025	8h	Oui (4h)	Oui (4h)
SALLES-D'ANGLES	Rue Chevalier Cobden	25-08-02510	19/08/2025	1h	Non	Oui
SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	Route de Saint-Jean d'Angely	25-08-05846	05/09/2025	1h	Non	Oui
CHAMPNIERS	Route de Ruelle		05/09/2025	1h	Non	Oui
COGNAC	Rue de la Providence	25-09-03381	26/09/2025	1h	Non	Oui
SAINT-BRICE	Tennis Club		26/09/2025	1h	Non	Oui
VAL-DE-COGNAC	Rue du Château		26/09/2025	1h	Non	Oui
VAL-DE-COGNAC*	Rue de la Commanderie		T1 : 26/09/2025 T2 : 01/10/2025	1h	Oui	Oui

Les investigations ont confirmé l'activité du moustique vecteur, ce qui a donné lieu à **14 traitements aduicide**, **4** concernaient un **cas autochtone***.

Le délai moyen d'intervention entre la réception de la demande et la mise en œuvre du traitement est de :

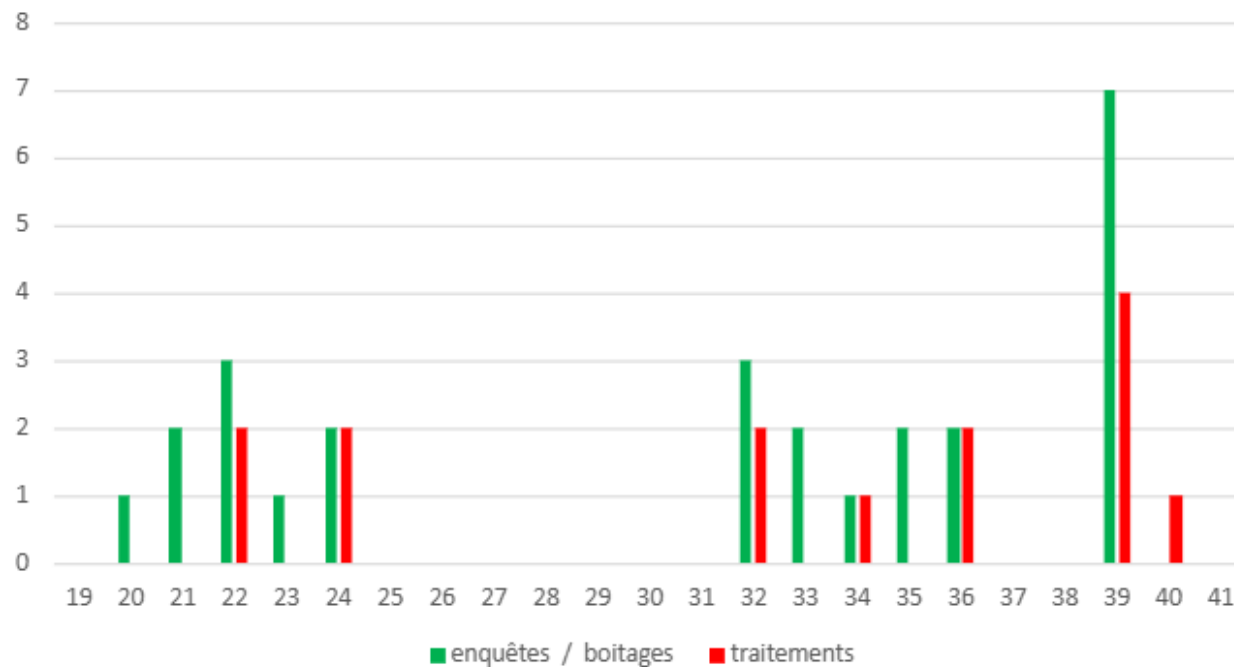
- Pour les cas importés de 8 jours (médiane à 8 jours ; minimum J+3 même et maximum J+14) (Détails en annexe),
- Pour les cas autochtones de 4 jours (médiane à 4 jours ; minimum J+1 même et maximum J+5) (Détails en annexe),

La saison a été marquée par l'**apparition** pour la toute première fois, d'un **cas autochtone** à **Val-de-Cognac**. Cette situation a conduit à l'identification d'un foyer de transmission secondaire, confirmant une circulation locale du virus. Ce foyer a nécessité la mise en œuvre rapide de mesures de surveillance et de lutte adaptées. Par ailleurs, ce cas initial et son foyer associé sont susceptibles d'avoir contribué à l'émergence d'autres cas autochtones au sein du département, soulignant l'importance d'un renforcement durable des actions de prévention, de détection précoce et de contrôle vectoriel.

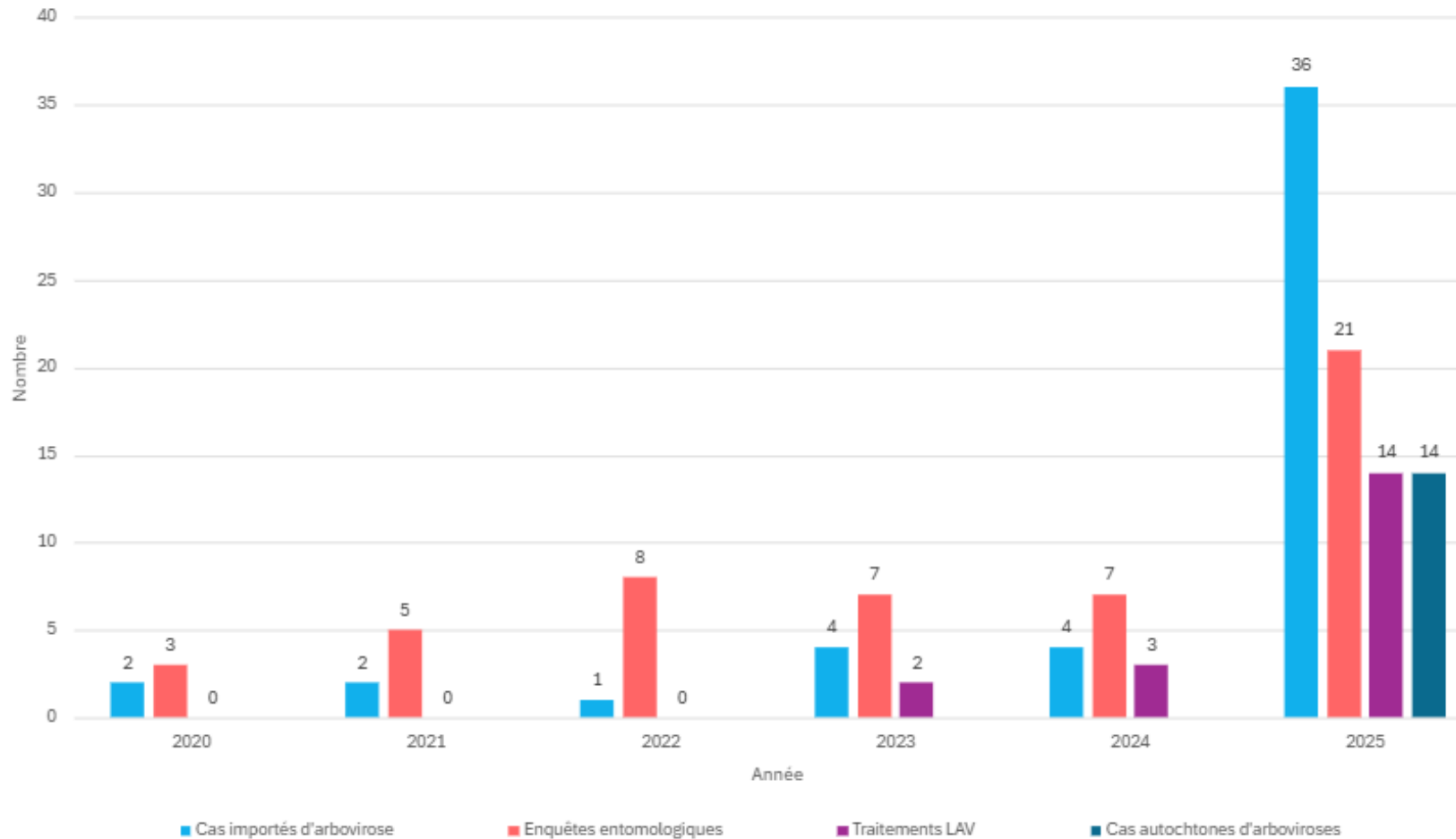
Dans ce contexte, des pièges types **BG-Mosquitaire** ont été déployés afin de réduire la densité de moustiques présente sur les lieux et donc de limiter la propagation du virus. Les moustiques capturés ont été transmis à un laboratoire d'analyses virologiques. Les résultats ont mis en évidence la présence du virus chez deux spécimens, confirmant ainsi une circulation virale active au sein de la population vectorielle locale.

Ces éléments soulignent l'intérêt de l'utilisation de ces pièges, non seulement comme outil de réduction des populations d'adultes, mais également comme moyen de surveillance entomologique et virologique. Leur déploiement, en complément des traitements adulticide peut ainsi contribuer à une meilleure compréhension de la dynamique de transmission et à un renforcement de l'efficacité des actions mises en œuvre pour limiter le risque de propagation et ainsi assurer au mieux la protection de toutes et tous.

Répartition des actions de LAV
en Charente - 2025



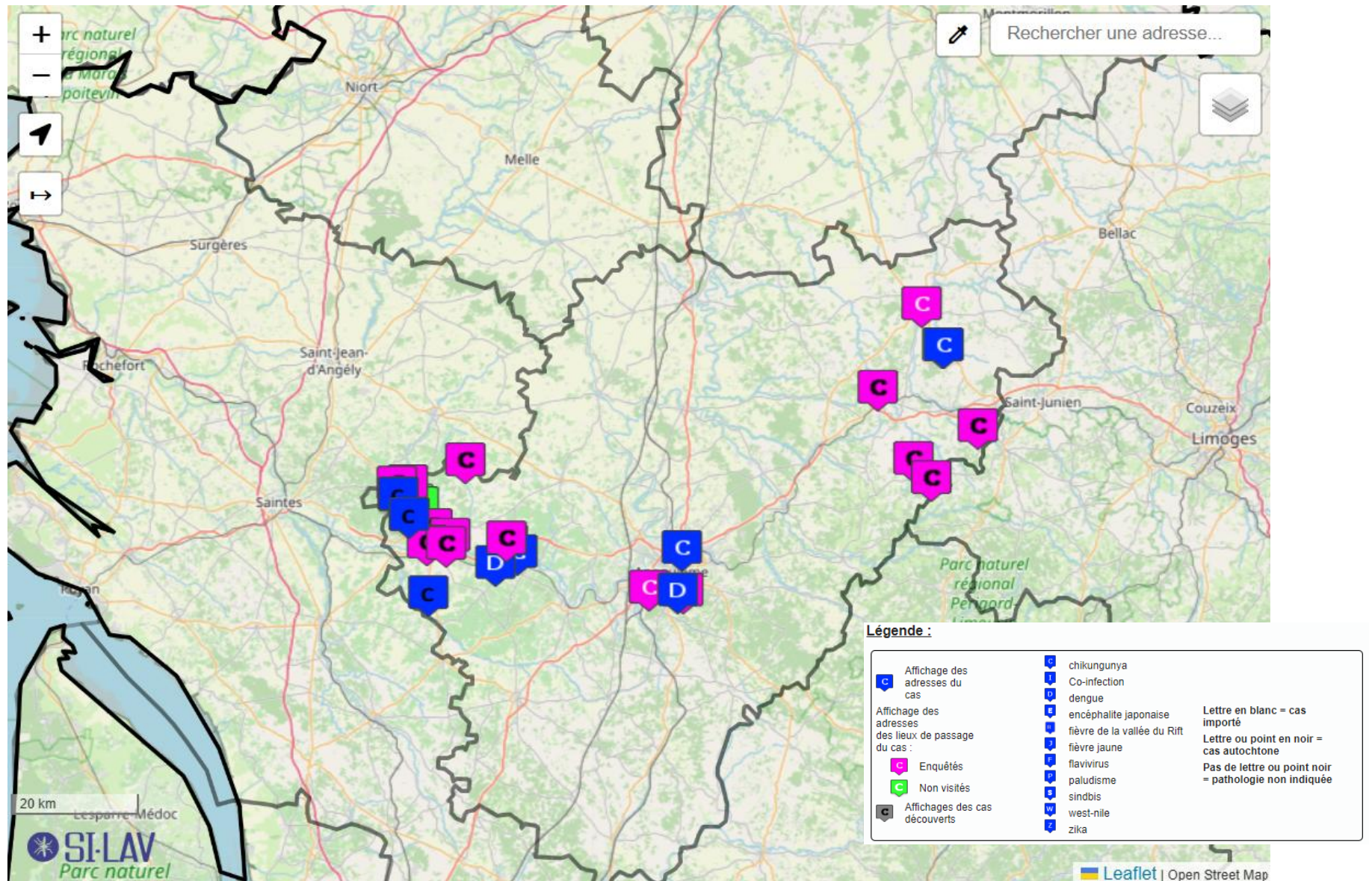
Evolution des activités de LAV en Charente



L'année 2025 se reflète par une très nette augmentation des cas d'arboviroses, d'enquêtes entomologiques et des traitements également avec l'apparition des premiers cas autochtones. Les cas autochtones d'arboviroses de **2023 et 2024** correspondent à des cas de **West-Nile**, tandis que ceux de **2025** à des cas de **Dengue et Chikungunya**.

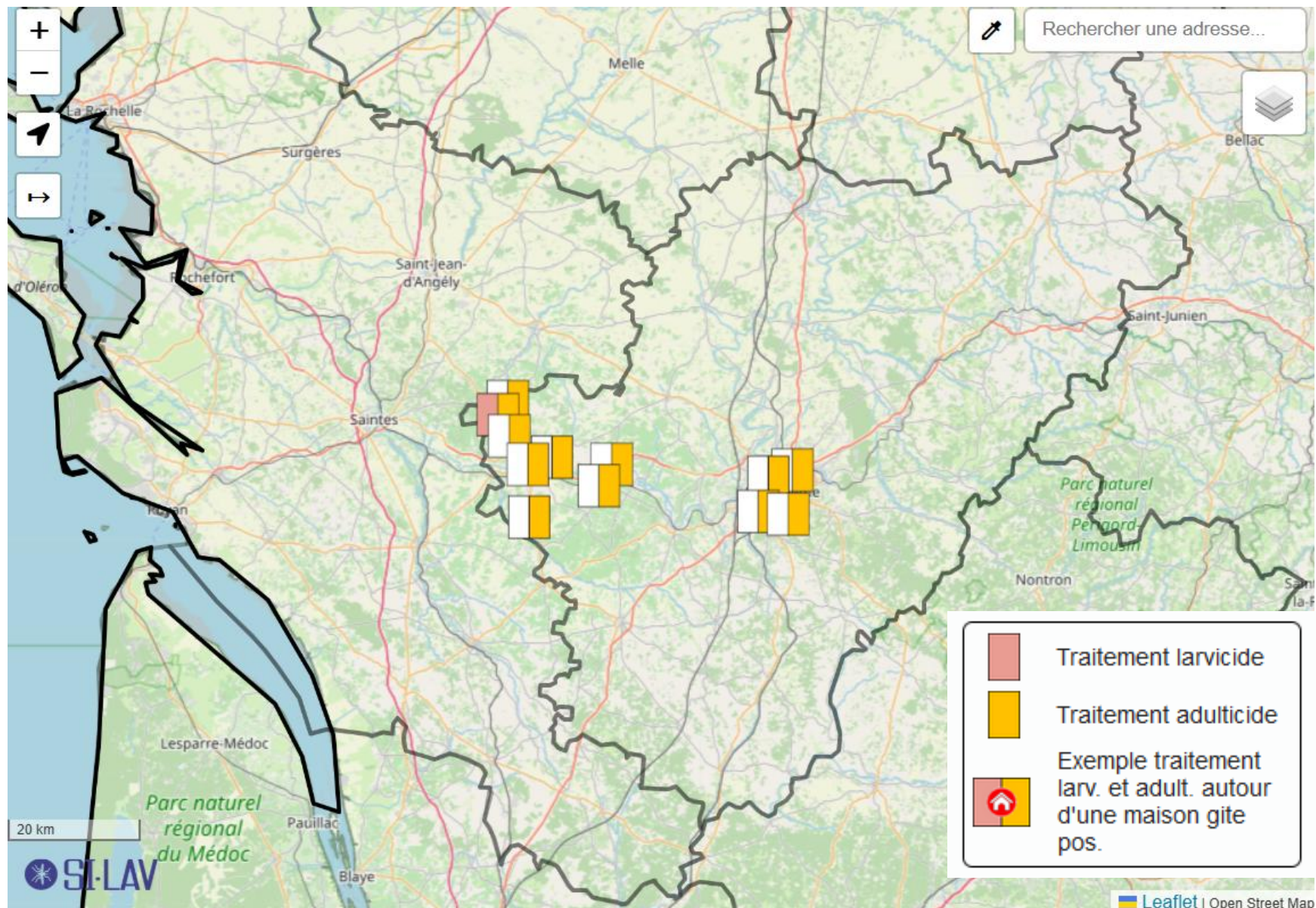
Localisation des cas importés d'arboviroses en Charente - 2025

(Cf. Cas déclarés dans le SILAV)



Localisation des traitements biocides Charente - 2025

(Cf. Cas déclarés dans le SILAV)



Actions de mobilisation sociale en Charente

Rougnac	Formation des agents communaux	11/03/2025
Jarnac	Formation des agents communaux	18/03/2025
Confolens	Formation des agents communaux	25/03/2025
Angoulême	Formation au centre hospitalier	01/04/2025

Près de 60 personnes (élus et agents de Collectivités) ont été sensibilisées ou formées à la lutte contre le moustique « tigre ».



En compléments, des opérations de boîtages à la suite de signalements reçus ou dans le cadre des enquêtes menées sur le terrain sont mises en œuvre. Ces actions permettent d'informer les riverains sur les enjeux de la lutte antivectorielle, de rappeler les bonnes pratiques de prévention et de favoriser leur implication dans la réduction des gîtes larvaires. En **2025**, ces opérations ont permis le boîtage d'environ **2 550 foyers**, témoignant d'un déploiement important des actions de proximité et d'une couverture significative des zones concernées par les signalements et investigations.

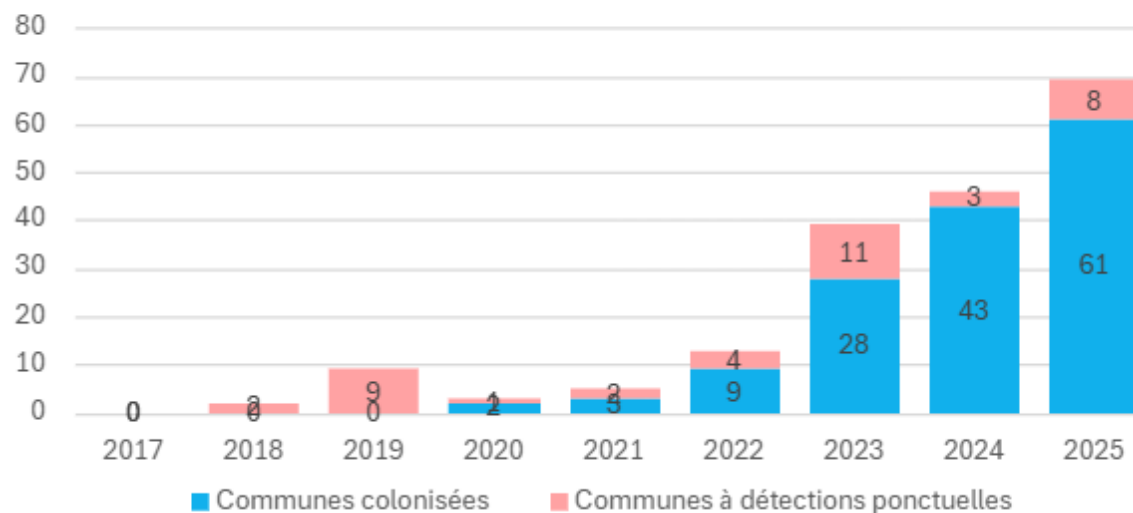
Par ailleurs, des opérations de boîtages spécifiques sont réalisées dans le cadre des traitements, afin d'informer et d'avertir la population en amont de leur mise en œuvre. Ces actions visent à garantir une information claire des riverains sur la nature des interventions, leur calendrier et les consignes associées, contribuant ainsi à l'acceptabilité et à la bonne compréhension des traitements réalisés. Sur la période considérée, environ **700 foyers** ont été concernés par ces opérations.

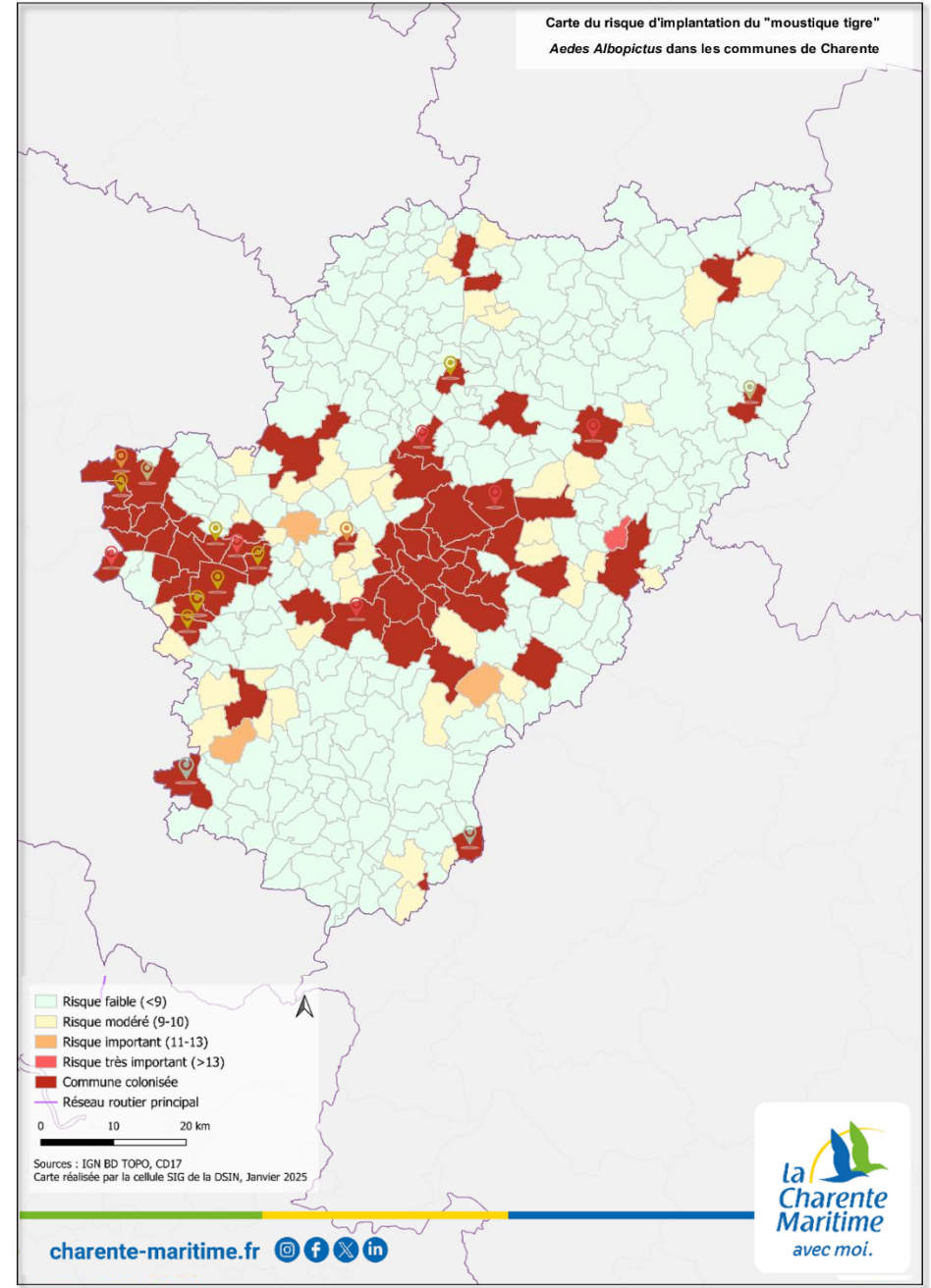
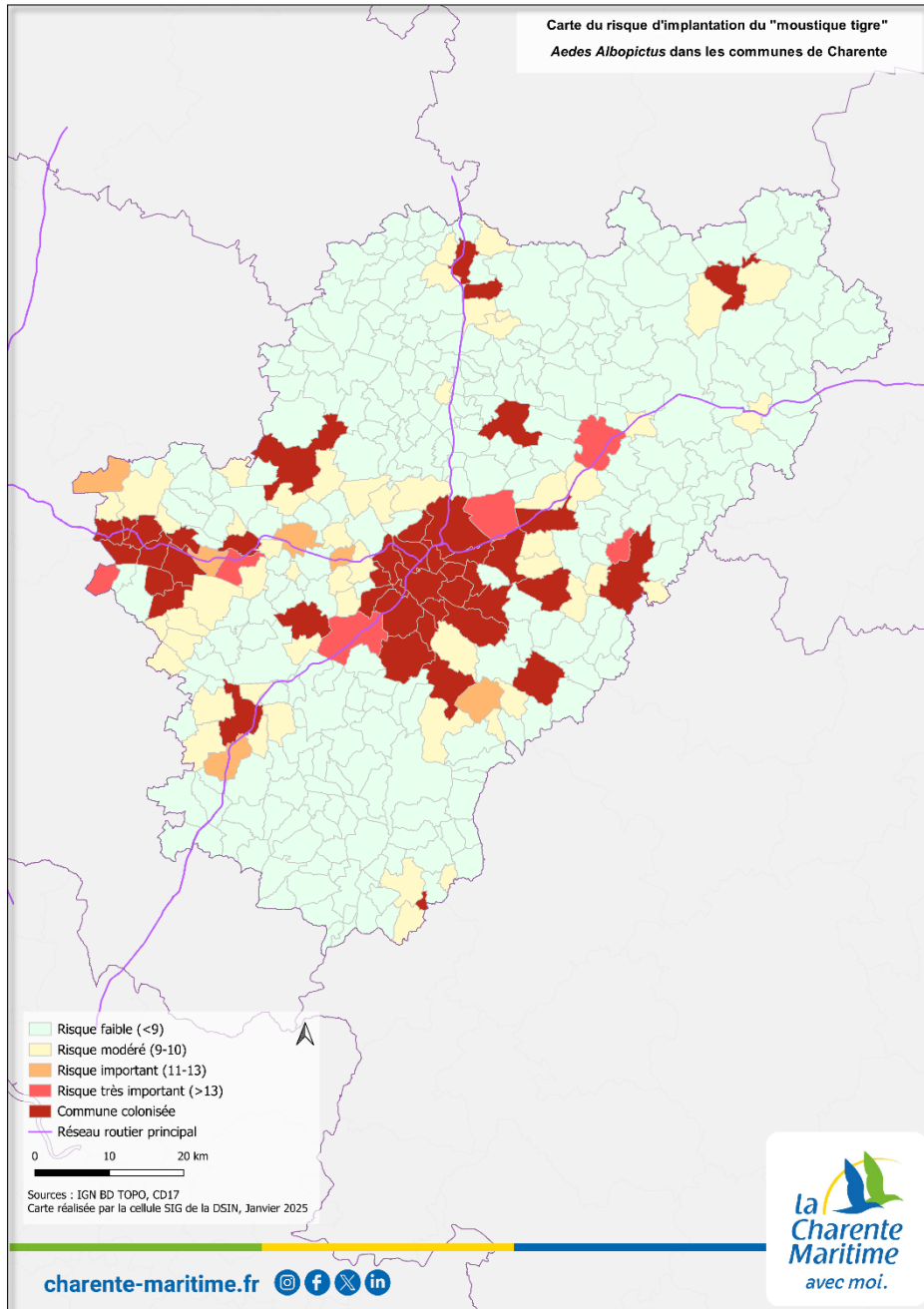
Sur l'ensemble de la saison, environ **15 000 foyers** ont été boîtés (**16 et 17**), que ce soit dans le cadre d'avis de traitement ou d'actions de sensibilisation aux bons gestes. Suite à ça, seulement **une centaine d'appels téléphoniques** ont été recensés auprès de notre standard, parmi lesquels seulement **trois présentaient un motif virulent**.

Le réseau de surveillance mis en place en 2025 a permis d'identifier l'implantation définitive et irréversible d'*Aedes albopictus* dans **20** nouvelles communes, amenant le nombre de communes colonisées à **61** :

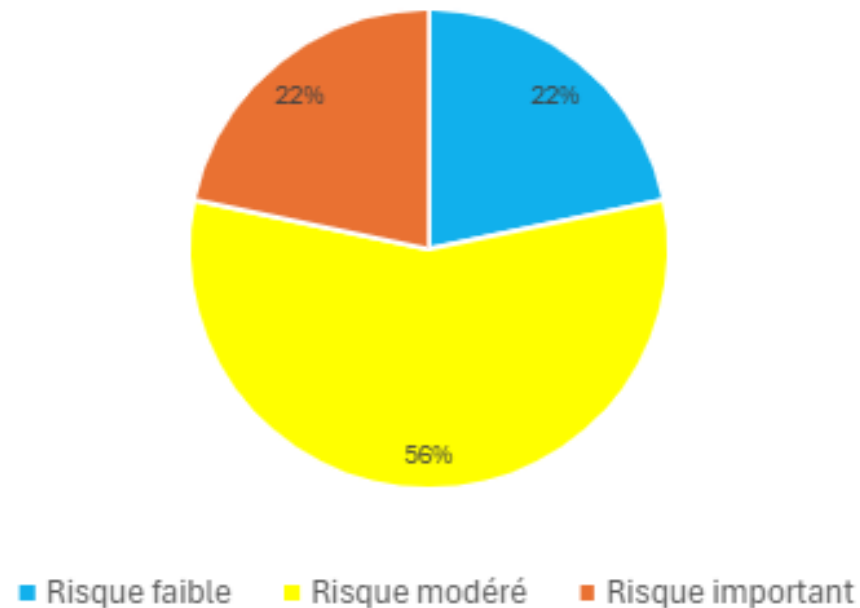
- Mainxe-Gondeville
- Hiersac
- Baignes-Sainte-Radegonde
- Ars
- Val-de-Cognac
- Chabanais
- Brie
- Rouillet-Saint-Estèphe
- Louzac-Saint-André
- Saint-Amant-de-Boixe
- Chasseneuil-sur-Bonnieure
- Verrières
- Juillac-le-Coq
- Mansle-les-Fontaines
- La Boixe
- Bourg-Charente
- Segonzac
- Saint-Même-les-Carrières
- Boutiers-Saint-Trojan
- Saint-Séverin

Evolution de l'implantation du moustique "tigre" (*Aedes albopictus*) en Charente (16)





Graphique représentant l'état de risques des communes colonisées en 2025



Résumés des actions de LAV en Charente :

- 65 signalements de moustiques reçus ont engendré 21 prospections entomologiques.
- 9 prospections autour de cas importés et 5 autour de cas autochtones, qui ont conduit à **14 traitements adulticides en Charente.**

En 2025, aucune circulation active d'arbovirus (West Nile et Usutu) n'a été observée en Charente.

BILAN GENERAL :

Une augmentation importante du ratio de traitement rapporté au nombre de cas investigués : de 12,5% en 2022 (1/8), 50% en 2023 (1/2) à plus de 75% en 2024 (3/4). En 2025, sur les 36 cas investigués, 14 ont nécessité une intervention, ce qui correspond à un ratio de 0,39 signifiant qu'un peu moins de 40% des investigations ont donné lieu à un traitement.

L'extension d'*Aedes albopictus* se poursuit en Charente, le nombre de communes colonisées est de 61 en 2025, ce qui représente **seulement 18% des communes du département et concerne près de **61%** de la population.**

La saison 2025 a été marquée par une **activité particulièrement soutenue**, tant sur le plan opérationnel que sur le plan entomologique. Au total, **14 traitements** ont été réalisés sur le département, dont **7 interventions effectuées le week-end**, témoignant de la réactivité et de la mobilisation continue des équipes face à ces situations à enjeux notamment avec l'apparition des premiers cas autochtones sur le territoire. L'ensemble de ces opérations ont concerné une surface cumulée de **162 hectares**, illustrant l'ampleur des zones prises en charges.

Parallèlement, l'activité de surveillance et de réponse aux sollicitations du public est restée élevée, avec **65 signalements** enregistrés au cours de la saison. Ces signalements ont conduit à la réalisation de **21 enquêtes entomologiques**, indispensables pour évaluer les situations à risques afin d'orienter les décisions d'intervention et adapter les stratégies de lutte.

L'ensemble de ces actions reflète une forte sollicitation du service et une saison intense nécessitant une organisation rigoureuse, une disponibilité accrue et une coordination constante afin d'assurer une lutte efficace et réactive.

Tout cela, met en évidence la **robustesse du dispositif actuel**, mais également ses limites face à une charge d'activité croissante. Dans ce contexte, plusieurs **pistes d'amélioration** peuvent être envisagées.

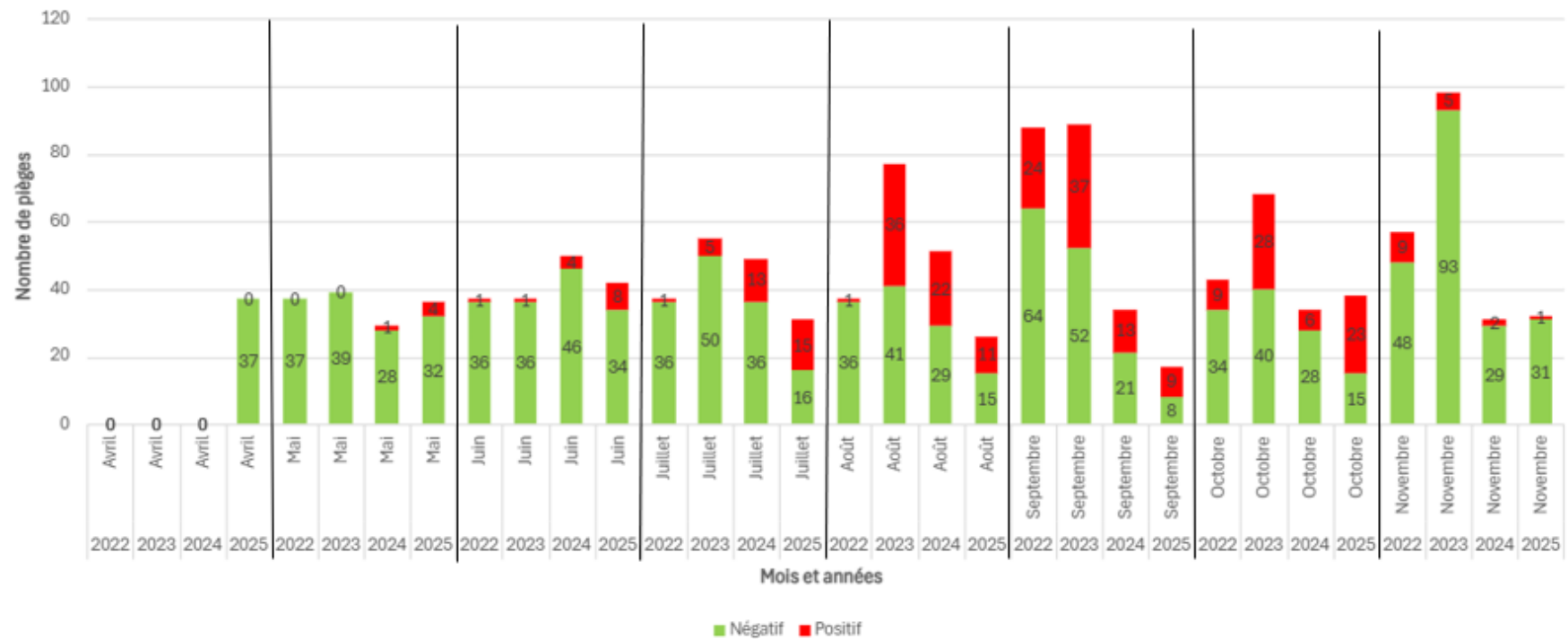
- L'acquisition d'une **seconde unité opérationnelle** permettrait de mieux absorber les pics d'activité, de sécuriser la continuité des interventions et de limiter les contraintes organisationnelles pesant sur les équipes
- Le **développement de la communication**, tant à destination du grand public que des partenaires institutionnels, apparaît comme un levier essentiel pour améliorer la prévention, optimiser le traitement des signalements et favoriser une meilleure compréhension des actions menées.
- La **mise en place d'astreintes opérationnelles**, notamment lors des périodes à forte pression vectorielle, constituerait un outil pertinent pour renforcer la capacité de réponse du service face aux situations d'urgences.

Ces perspectives s'inscrivent dans une logique d'anticipation et d'adaptation aux enjeux sanitaires actuels et futurs, afin de garantir une lutte antivectorielle toujours plus efficace et durable.

ANNEXES

Communes	Risques en 2025
Mainxe-Gondeville	Risque important
Ars	Risque modéré
Brie	Risque important
Saint-Amant-de-Boixe	Risque faible
Juillac-le-Coq	Risque modéré
Bourg-Charente	Risque important
Boutiers-Saint-Trojan	Risque modéré
Hiersac	Risque modéré
Val-de-Cognac	Risque modéré – Risque modéré
Rouillet-Saint-Estèphe	Risque important
Chasseneuil-sur-Bonnieure	Risque important
Mansle-les-Fontaines	Risque modéré – Risque faible
Segonzac	Risque modéré
Saint-Séverin	Risque faible
Baignes-Sainte-Radegonde	Risque faible
Chabanais	Risque modéré
Louzac-Saint-André	Risque modéré
Verrières	Risque modéré
La Boixe	Risque faible – Risque modéré
Saint-Même-les-Carrières	Risque modéré

Graphique représentant la répartition des résultats des pièges en fonction du mois et de l'année



Délais d'intervention pour les prospections entomologique autour de cas importés (sans traitements)

Charente Médiane 1 /8 Min = 1
Moyenne 1,5 /8 Max = 4

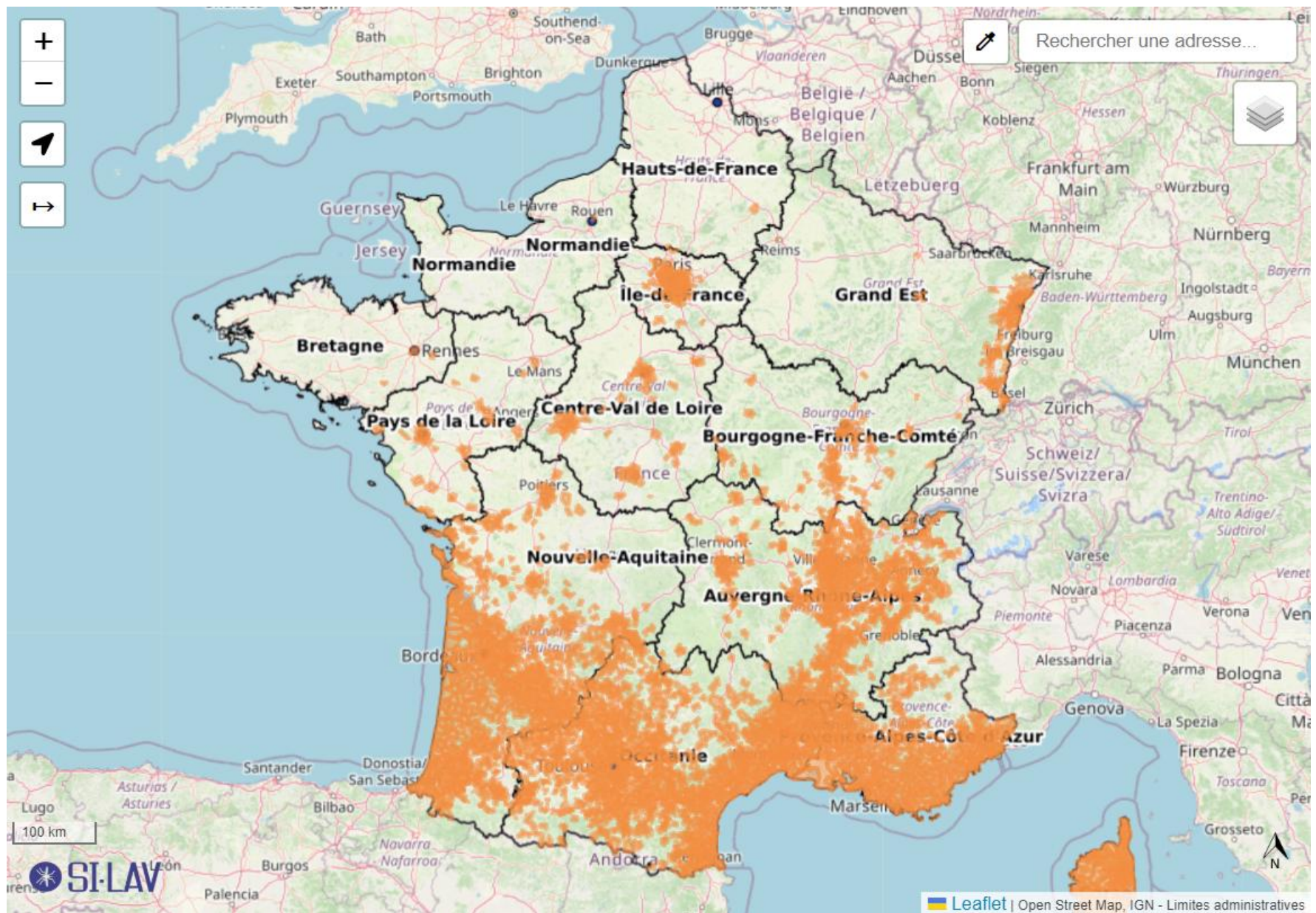
Si-LAV	Date réception de la demande	Date d'intervention (investigations et pose des pièges)	Délai entre réception et première pose	Nombre de relévé de piège	Commune	Dpt
25-09-03381	18/09/2025	19/09/2025	1	2	Royan	16
25-09-02137	09/09/2025	10/09/2025	1	3	Sainte-Colombe	16
25-08-02510	13/08/2025	14/08/2025	1	1	Massignac	16
	13/08/2025	14/08/2025	1	1	Chassenon	16
25-08-01503	08/08/2025	12/08/2025	4	2	Val de Cognac	16
25-05-05308	13/05/2025	15/05/2025	2	2	Saint Maurice-des-Lions	16
	13/05/2025	15/05/2025	2	2	Confolens	16
25-05-11243	27/05/2025	27/05/2025	0	1	Mainxe-Gondeville	16

Délais d'intervention pour traitements autour de cas importés ou autochtones

	Médiane	8	/12	Min = 3
	Moyenne	8	/12	Max = 14
CAS AUTOCHTONES*	Médiane	4		Min = 1
	Moyenne	4		Max = 5

Si-LAV	Date réception de la demande d'intervention	Date d'intervention (investigations et pose des pièges si nécessaire dans les communes non colonisées)	Date du traitement	Délai entre réception et traitement	Commune	Dpt	Colonisé
25-05-06738	15/05/2025	19/05/2025	29/05/2025	14	La Couronne	16	Oui
25-05-07447	15/05/2025	19/05/2025	29/05/2025	14	Puymoyen	16	Oui
25-06-01217	04/06/2025	/	10/06/2025	6	Mainxe-Gondeville	16	Oui
	04/06/2025	04/06/2025	10/06/2025	6	Jarnac	16	Non
25-08-00146*	01/08/2025	03/08/2025	04/08/2025	3	Val de Cognac	16	Oui
	04/08/2025	/	08/08/2025	4	Val de Cognac	16	Oui
25-08-02510	13/08/2025	14/08/2025	19/08/2025	6	Salles d'Angles	16	Oui
25-08-05846	28/08/2025	/	05/09/2025	8	Champniers	16	Oui
25-08-05846	28/08/2025	/	05/09/2025	8	St Yrieix-sur-Charente	16	Oui
25-08-05838*	18/09/2025	/	26/09/2025	8	Saint-Brice	16	Oui
	18/09/2025	/	26/09/2025	8	Val de Cognac	16	Oui
	18/09/2025	/	26/09/2025	8	Cognac	16	Oui
	26/09/2025	/	01/10/2025	5	Val de Cognac	16	Oui

Carte nationale des communes colonisées :



Santé publique France / Surveillance sanitaire / Bulletin hebdomadaire / Semaine 48-2025
 Edition Nationale / Publication : 26 novembre 2025 / p. 9

Localisation des épisodes de transmission autochtone - 2025

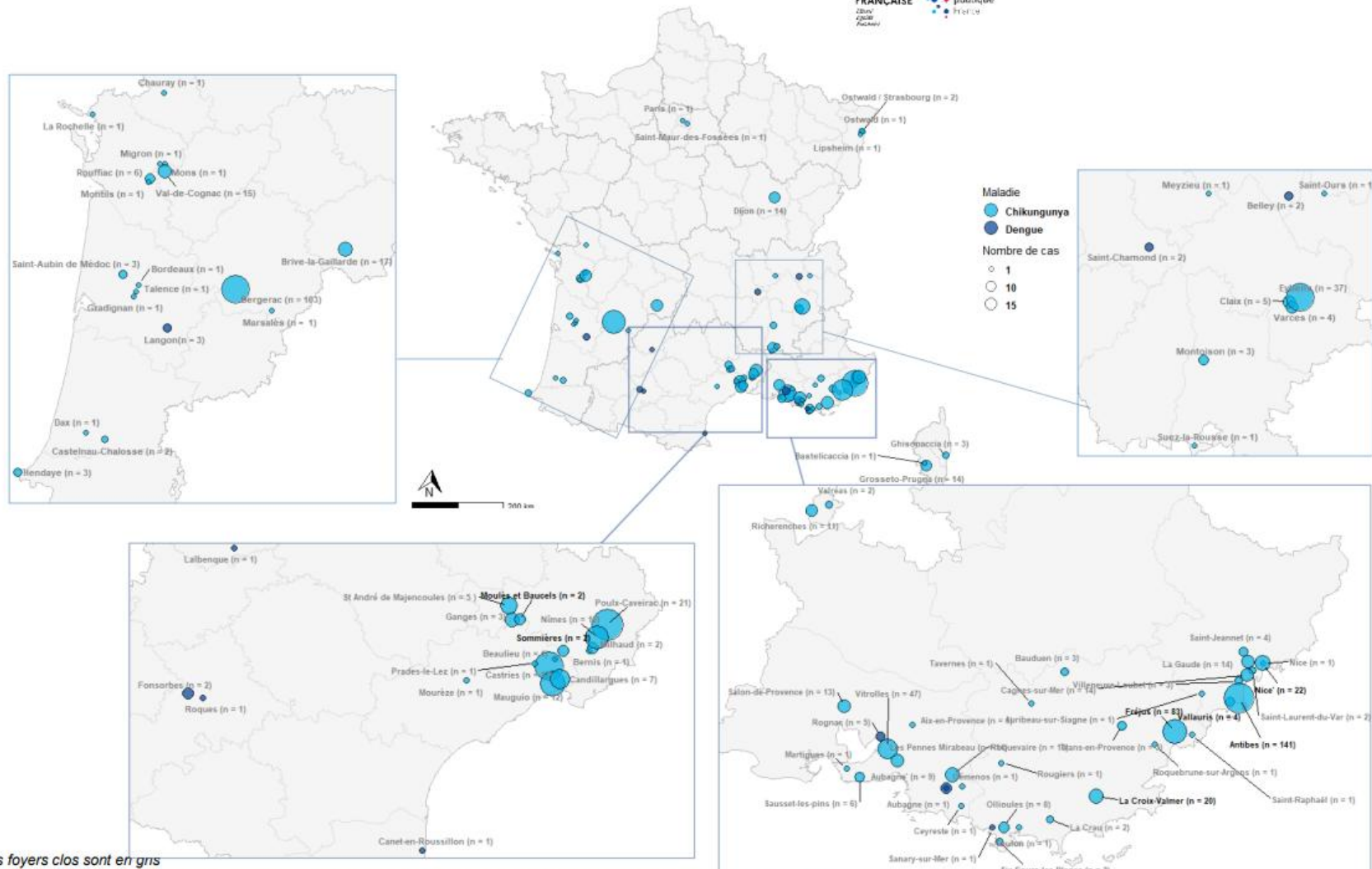


Figure 1 : Carte des foyers de transmission autochtone de chikungunya et de dengue en France hexagonale, saison 2025, à la date du 24/11/2025.

Annexe 1 : Episodes de transmission autochtone chikungunya-dengue et Zika 2010-2024, France hexagonale

De 2010, année des premiers cas autochtones de dengue et de chikungunya, à 2024, 53 foyers de transmission des virus de la dengue, du chikungunya et du Zika, transmis par le moustique vecteur *Aedes albopictus* ont été identifiés : 48 de dengue, 4 de chikungunya et 1 de Zika.

Ils ont affecté au total 277 cas : 242 cas de dengue, 32 cas de chikungunya et 3 cas de Zika.

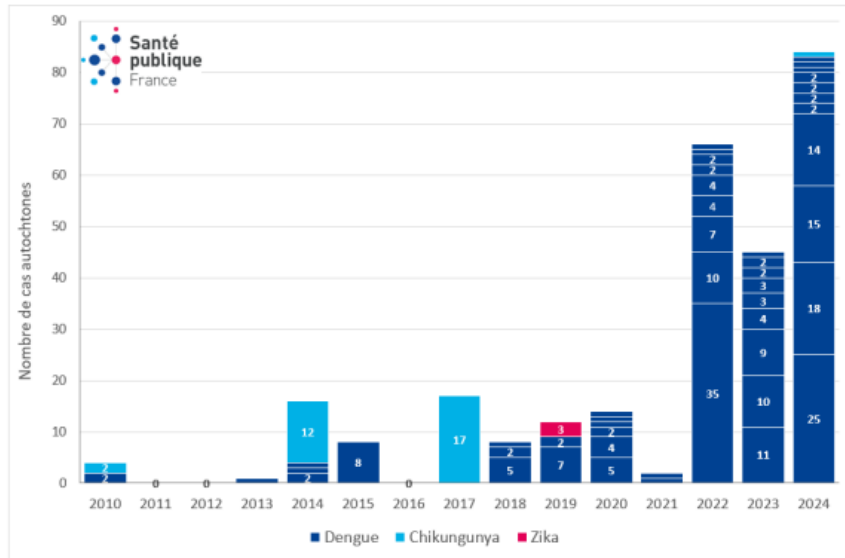


Figure 6 : Nombre de cas autochtones de dengue, chikungunya et Zika, identifiés par foyer de transmission, France hexagonale, 2010-2024

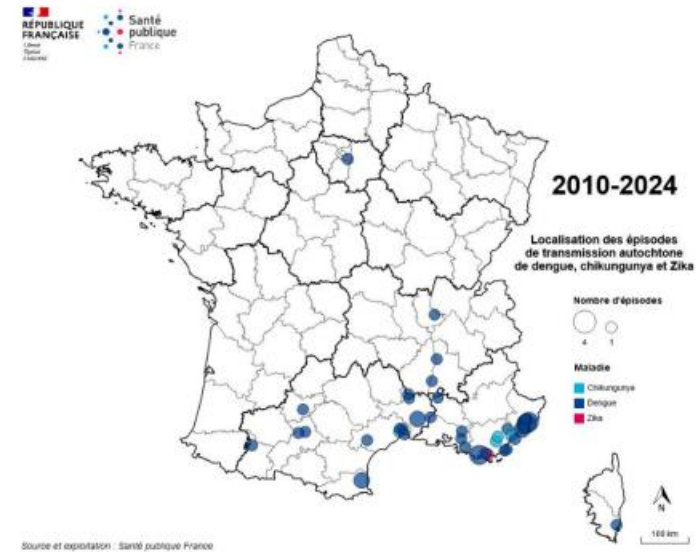
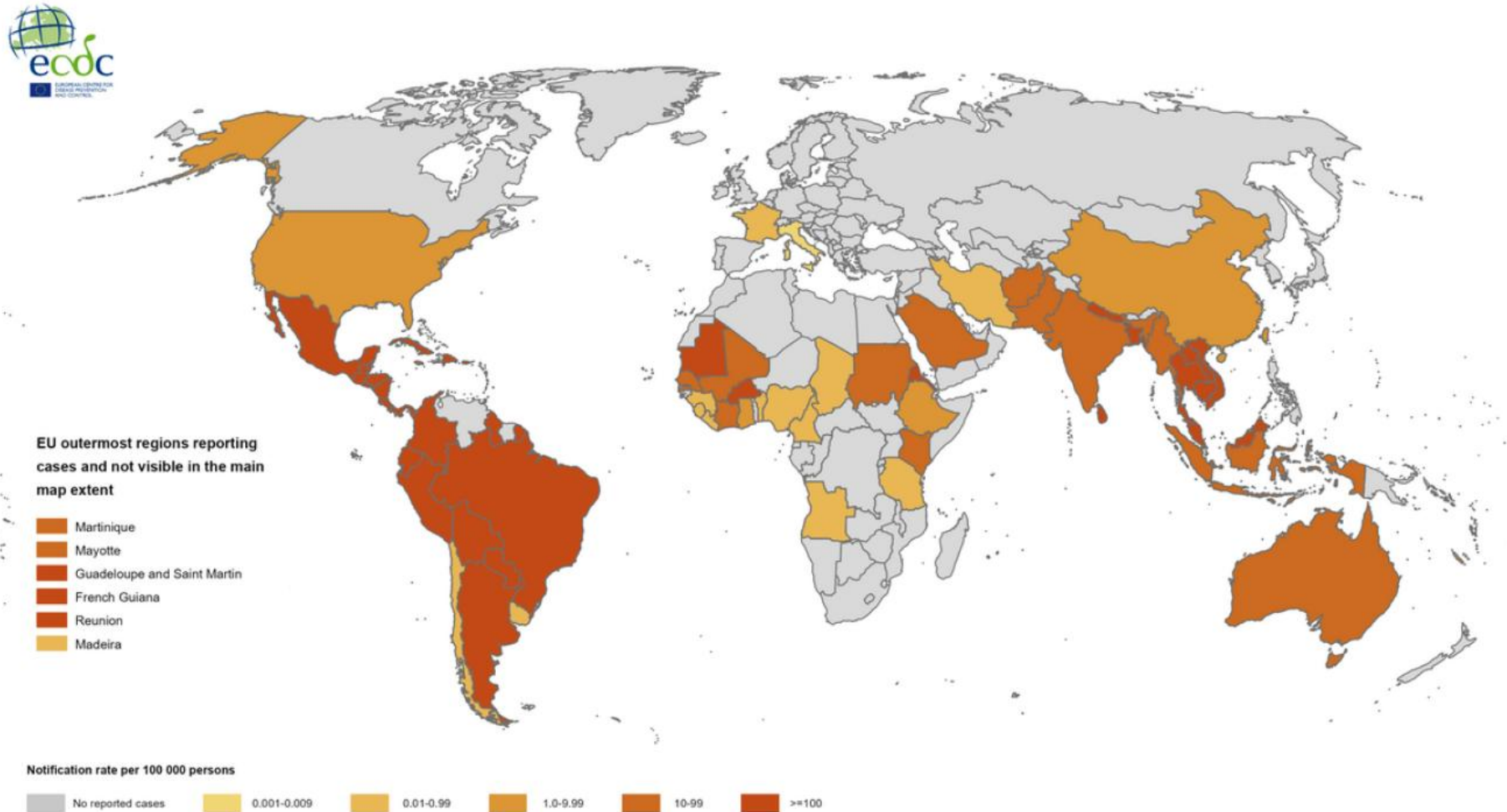


Figure 7 : Localisation des foyers autochtones de dengue, chikungunya et Zika, France hexagonale, 2010-2024 *

*Les foyers pour lesquels plusieurs zones de transmission possibles ont été identifiées ne sont pas présentés

Source : [Chikungunya, dengue, Zika et West Nile en France hexagonale. Bulletin de la surveillance renforcée du 26 novembre 2025.](#)

Cas de Dengue détecté par 100 000 habitants sur 12 mois de décembre 2024 à novembre 2025 dans le monde



Source : 12-month dengue virus disease case notification rate per 100 000 population, December 2024-November 2025

Recensement des moyens n°24-01-01636

Opération : 24-01-01636

Quitter

Modifier

Dupliquer

🔗 Opérations liées (0)

📎 Pièces jointes et photos (0)

Sommaire

Contexte de l'opération

Informations détaillée sur l'opérateur

Détermination des ressources humain

Détermination de la capacité maxim

Recensement du matériel

Recensement des stocks de produits

Recensement des stocks des équipe

Historique de l'opération

Journal des opérations

Contexte de l'opération

Opérateur	CD 17	Logo	
Date du recensement	25/01/2024	Modifié le	05/02/2025
Créé le	25/01/2024	Départements d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> CHARENTE CHARENTE-MARITIME
Régions d'intervention	Nouvelle-Aquitaine	Communes d'intervention	Toutes les communes
Opération désactivée	Non		

Informations détaillée sur l'opérateur

Détermination des ressources humaines

Nombre d'agents affectés à la lutte antivectorielle

Type d'agents	Nombre d'agents
Responsable(s) de service	1
Chargé(s) de communication	2
Encadrant(s)	4
Agent(s) avec certibiocide	6
Agent(s) sans certibiocide	0

Informations détaillée sur l'opérateur

Nom	CD 17	Type de LAV	01 - Opérateur
Organismes intervenants	--		
Description			
Adresse			
Région	Nouvelle-Aquitaine	Département	--
Code INSEE	17300	Commune - Code postal	LA ROCHELLE - 17000 
Epci	CA de La Rochelle	Adresse	85 Boulevard de la République
Coordonnée géographique GPS (Format : X/Y/Z)	-1.152052 / 46.13821 / 5.94		
Logo			
Type d'Organisme	Public	Site web	https://la.charente-maritime.fr/
Statut établissement	Etablissement principal	Statut activité	Actif
Organismes rattachés	--	Direction/Service	Environnement et Mobilité

Nombre d'agents mobilisés pour la LAV en renfort

Type d'agents	Nombre d'agents
Responsable(s) de service	0
Chargé(s) de communication	0
Encadrant(s)	0
Agent(s) avec certibiocide	19
Agent(s) sans certibiocide	0

Détermination de la capacité maximale d'intervention par semaine

-

Détermination de la capacité maximale d'intervention par semaine (1)

Département	Nombre maximum pour une première enquête	Traitement(s) adulticide(s) auto-porté(s)	Traitement(s) pédestre(s) (thermonébulisation)	Actions
Toute la zone	5	4	4	

Recensement du matériel

-

Recensement du matériel (4)

Type d'appareil	Marque	Type de traitement	Mise en oeuvre	Ultra Bas Volume	Quantité	Département de stationnement	Matériel commun à plusieurs départements	Lesquels
U40 HDM	IGEBA	Adulticide	Monté sur véhicule	oui	1	CHARENTE-MARITIME	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ○ CHARENTE-MARITIME ○ CHARENTE-MARITIME
TF-35 W	IGEBA	Adulticide	Portatif motorisé	oui	3	CHARENTE-MARITIME	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ○ CHARENTE-MARITIME ○ CHARENTE-MARITIME
TF-34	IGEBA	Adulticide	Portatif motorisé	oui	1	CHARENTE-MARITIME	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ○ CHARENTE-MARITIME ○ CHARENTE-MARITIME
423	SOLO	Adulticide et larvicide	Portatif motorisé	oui	5	CHARENTE-MARITIME	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ○ CHARENTE-MARITIME ○ CHARENTE-MARITIME



Recensement des stocks des équipements de protection individuelle (E.P.I.)

Recensement des équipements (12)

Nom		Marque	Catégorie	Type	Norme	Taille	Quantité en stock	Département de stockage	Stock commun à plusieurs départements
CONFORT	⌵	Basiclean	Catégorie 3	Type 5 et 6	EN 13034 ; EN 13982-1; EN 1149-5,	4	20	CHARENTE-MARITIME	Oui
CONFORT	⌵	Basiclean	Catégorie 3	Type 5 et 6	EN 13034 ; EN 13982-1; EN 1149-5,	5	25	CHARENTE-MARITIME	Oui
Advantage 3000	⌵	MSA		Masque respiratoire complet		0	15	CHARENTE-MARITIME	Oui
Ultranitril	⌵	MAPA	3	Gants protection chimique		7	10	CHARENTE-MARITIME	Oui
Ultranitril	⌵	MAPA	3	Gants protection chimique		8	15	CHARENTE-MARITIME	Oui
Ultranitril	⌵	MAPA	3	Gants protection chimique		9	20	CHARENTE-MARITIME	Oui
Ultranitril	⌵	MAPA	3	Gants protection chimique		10	29	CHARENTE-MARITIME	Oui
Casque anti-bruit						0	3	CHARENTE-MARITIME	Oui
EAC	⌵	MSA		CE 01-21	EN 14387A2P3RD	0	5	CHARENTE-MARITIME	Oui
Bouchons Anti-bruit						0	80	CHARENTE-MARITIME	Oui

◀ ————— ▶

Recensement des stocks des équipements de protection individuelle (E.P.I.)

Recensement des équipements (12)

Nom	Marque	Catégorie	Type	Norme	Taille	Quantité en stock	Département de stockage	Stock commun à plusieurs départements	Lesqu
CONFORT	Basiclean	Catégorie 3	Type 5 et 6	EN 13034 ; EN 13982-1; EN 1149-5,	3	28	CHARENTE-MARITIME	Oui	o o
CONFORT	Basiclean	Catégorie 3	Type 5 et 6	EN 13034 ; EN 13982-1; EN 1149-5,	4	34	CHARENTE-MARITIME	Oui	o o

⏪ < Page précédente 1 **2** Page suivante > ⏩

Recensement des stocks de produits de traitement

Recensement des produits (5)

Nom commercial	Matières actives	Fabricant	Usage	Quantité	Date de péremption	Département de stockage	Stock commun à plusieurs départements	Le
Harmonix Inspyr	Pyréthre	2022 Environmental Science FR S.A.S.	Adulticide	2	—	CHARENTE-MARITIME	Oui	
VectoMax G	Bacillus thuringiensis israelensis Bacillus sphaericus	Valent BioScience	Larvicide	480	—	CHARENTE-MARITIME	Oui	
VectoBac WG	Bacillus thuringiensis israelensis	Valent BioScience	Larvicide	980	—	CHARENTE-MARITIME	Oui	
AquaPy	Pyréthre PBO	Bayer	Adulticide	7	—	CHARENTE-MARITIME	Oui	
Aqua K-Othrine	Deltaméthrine	2022 Environmental Science FR S.A.S.	Adulticide	10	—	CHARENTE-MARITIME	Oui	



Le Département de la Charente-Maritime mène une politique très active de lutte et de régulation des moustiques, sources de nuisances, sur l'ensemble du territoire.

Spécialisé dans la surveillance entomologique et la régulation des moustiques, le service de démoustication du Département apporte auprès des services de l'État, des collectivités territoriales et du grand public, son expertise dans la prévention des risques sanitaires et vétérinaires d'un point de vue technique et logistique.

Dans les marais, les agents du Département utilisent exclusivement des produits biologiques respectueux de l'environnement.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Risque très important

Le Département a été gratifié du label **EXPE-CT** (Expertise des collectivités territoriales), ce qui lui permet de développer des actions de coopération à l'international et d'échanger des compétences dans le domaine de la démoustication.



Département de la Charente-Maritime
85 boulevard de la République - CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9 - Tél. 05 46 31 70 00

charente-maritime.fr @ f X in

+ D'INFOS SUR LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES EN CHARENTE-MARITIME

• demoustication.charente-maritime.fr •

Tél. 05 46 31 72 89



CD17 Mai 2024 | Maquette originale : www.yanngautreau.fr | Photos : ©ISTOCK/©FOTOLIA

MOUSTIQUES

LES BONNS GESTES

DE PRÉVENTION

charente-maritime.fr @ f X in





1

JE VIDE

1 fois par semaine les soucoupes de pots de fleurs ou **JE METS DU SABLE** qui conserve l'humidité pour la plante et qui empêche le moustique de pondre ses œufs.



2

JE COUVRE

Les récupérateurs d'eau avec un couvercle hermétique ou une moustiquaire ou **JE RENOUVELLE L'EAU** toutes les semaines.



3

JE NETTOIE

1 fois par an les gouttières, les regards et les siphons. **J'ENTRETIENS** régulièrement ma piscine et mes bassins d'agrément dans lesquels je peux mettre des poissons.



4

JE RANGE À L'ABRI

Les récipients et les objets qui peuvent retenir l'eau de pluie. **JE TRIE ET JE JETTE** tout ce qui ne me sert plus.



LES BONS GESTES

pour éviter la prolifération des moustiques autour de chez moi.

Les larves de moustiques se développent dans l'eau. En été, après les pluies et les arrosages, leur développement s'effectue en moins d'une semaine.

Chacun peut agir en étant vigilant. **SANS EAU, PAS DE MOUSTIQUE !**



LE MOUSTIQUE TIGRE

Aedes albopictus est une espèce invasive originaire d'Asie du Sud-Est très opportuniste, qui se déplace et s'implante à travers le monde en empruntant les moyens de transport (bateaux, avions, voitures, trains). En France, il trouve les conditions climatiques favorables à son installation durable. Vecteur de nombreuses maladies dont la dengue et le chikungunya, la surveillance de ce moustique est un véritable enjeu de santé publique.

Le « moustique tigre » adulte mesure 5 mm et est de couleur noire avec des anneaux blancs sur les pattes. La femelle pond ses œufs dans de petits réceptacles d'eau autour des maisons (coupelles de pots de fleurs, pneus, autres récipients).

VOUS PENSEZ AVOIR OBSERVÉ UN MOUSTIQUE TIGRE ?

Signalez sa présence via le formulaire « Contact » sur notre site

• demoustication.charente-maritime.fr •

COUPONS L'EAU au moustique tigre



-  Nettoyez les gouttières
-  Videz l'eau des récipients une fois par semaine, d'avril à novembre
-  Couvrez les récupérateurs d'eau et les bidons
-  Ne laissez pas stagner l'eau de pluie
-  Rangez à l'abri de la pluie

**Dengue, chikungunya, Zika
PROTÉGEONS-NOUS !**

Chaque femelle pond environ 200 oeufs, sur les parois de petits récipients.
C'est là que nous devons agir...

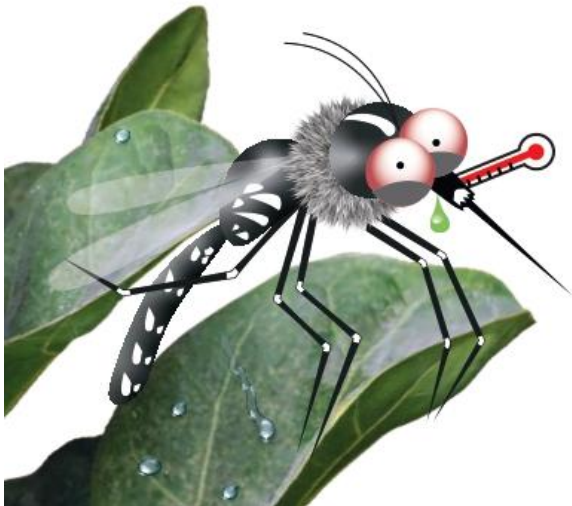
*Partout,
supprimez
les eaux stagnantes*

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m !
Le moustique qui vous pique est né dans votre quartier !

Pour pondre ses oeufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon lui suffit ! Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !! Pas les mares, ni les étangs !! ce ne sont pas du tout leurs lieux de ponte.

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, être vecteur des virus de la **Dengue**, du **Chikungunya** ou du **Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).



Éliminez les endroits où l'eau peut stagner...

coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, caniveaux...).

Couvrez les réservoirs d'eau, de manière bien étanche avec un voile ou une moustiquaire : récupérateurs d'eau pluviales, bidons, citernes, piscines hors d'usage. Mettez des poissons dans les bassins.

RECONNAÎTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

- Il est **rayé noir et blanc**
- Il est **très petit (5 mm)**
- Sa piqûre est **douloureuse**
- Il pique durant la **journée** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir la nuit!)




La liste DES BONS GESTES



LUTTONS CONTRE le moustique tigre

RANGEONS à l'abri

- Brouettes 
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

VIDONS une fois par semaine

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
 - Gamelles pour animaux
 - Pieds de parasol
 - Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
 - Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
 - Pluviomètres
 - Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !*

COUVRONS avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- Bidons et fûts devant rester dehors


Coupez l'eau au moustique tigre !




Toutes les infos
et les flyers à
télécharger ici

Et passez
le message
à votre voisin

ENTRETENONS

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots 
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

NETTOYONS pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux 
- Regards d'eau de pluie
- Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.

Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les récipients** où il pond ses œufs et prolifère...

 **150 m**



L'astuce du Pro,
mettez du sable
dans vos coupelles



Bordeaux, le 7 août 2025

Communiqué de presse

Un nouveau cas autochtone de chikungunya détecté en Charente

Un cas autochtone de chikungunya a été détecté en Charente, il a été confirmé par le CNR arbovirose le 6 août. La personne réside à Val-de-Cognac. Son état de santé n'inspire pas d'inquiétudes.

Des mesures immédiates ont été mises en œuvre pour limiter tout risque de propagation.

On parle de cas autochtone quand une personne a **contracté la maladie sur le territoire national et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes**. Pour rappel, le chikungunya **se transmet de personne à personne, uniquement par l'intermédiaire de la piqûre d'un moustique** (moustique tigre présent en métropole) infecté par le virus du chikungunya.

Ce nouveau cas autochtone confirme l'existence d'un risque de transmission de ce virus en Nouvelle-Aquitaine. A ce jour, il s'agit du troisième épisode de transmission identifié dans la région, après ceux des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

I Des actions de terrain pour stopper la propagation du virus

Pour éviter la propagation de la maladie, le conseil départemental de Charente-Maritime (l'opérateur de suivi entomologique du moustique tigre en Charente) a réalisé une première opération de démoustication à Val de Cognac dans la nuit du 4 au 5 août, suivie de prospections à domicile dont **l'objectif est d'éliminer les gîtes larvaires et les moustiques adultes qui peuvent transmettre le virus**.

De plus, une enquête en porte à porte sera réalisée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et Santé publique France, en collaboration avec la mairie de Val-de-Cognac afin d'identifier des personnes qui auraient ressenti des symptômes au cours des semaines précédentes ou qui présenteraient actuellement des symptômes évocateurs du chikungunya (fièvre supérieure à 38,5°C, douleurs articulaires, éruption cutanée, fatigue, douleurs musculaires) et les informer sur la conduite à tenir.

Enfin, les hôpitaux, les médecins libéraux, les pharmaciens et les laboratoires d'analyse médicale du secteur se mobilisent également pour prendre en charge, dépister et rappeler les mesures de prévention aux personnes qui pourraient présenter les symptômes du chikungunya.

I Adopter les bons gestes pour se protéger et protéger ses proches

1. Se protéger des piqûres de moustiques

Il est conseillé :

- D'installer des moustiquaires pour les nouveau-nés ou les personnes alitées ;
- De porter des vêtements couvrants et amples ;

- D'utiliser un ventilateur pour éloigner les moustiques.

Dans le territoire concerné (commune de Val-de-Cognac), il est recommandé d'appliquer un répulsif cutané, notamment le matin et en fin de journée, après avoir pris conseil auprès de votre pharmacien sur le produit à utiliser.

2. Eviter la prolifération des moustiques

Il faut **supprimer les eaux stagnantes** dans lesquelles les moustiques se développent, [en suivant des gestes simples et efficaces](#) à faire une fois par semaine :

- Vider les coupelles des plantes et tout ce qui retient de petites quantités d'eau (mobilier de jardin, bâches...);
- Ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (jouets des enfants, seaux, arrosoirs);
- Fermer hermétiquement ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine assure la surveillance du moustique tigre et mobilise les collectivités pour lutter contre sa prolifération grâce à l'adoption de mesures adaptées. Chaque année, elle diffuse une [campagne de communication « Pas de quartier pour les moustiques »](#) et met à disposition des Mairies une Plateforme dédiée (outils de prévention, actions de mobilisation sociale,...): [Moustique Tigre – Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine](#).

3. Consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs : forte fièvre, douleurs articulaires ou musculaires, fatigue, maux de tête, éruption cutanée.

I Chikungunya : une surveillance renforcée en France

Entre le 1er mai (début de la surveillance renforcée) et le 05 août 2025, ont été identifiés dans l'Hexagone :

- 16 foyers de transmission autochtone de chikungunya (1 à 13 cas par foyer)
- 5 foyers de transmission autochtone de dengue (1 à 3 cas par foyer) ;
- 892 cas importés de chikungunya ;
- 698 cas importés de dengue ;
- 3 cas importés de Zika.

L'ARS et Santé publique France rappellent l'**importance du signalement des cas** qui permet **une intervention rapide visant à limiter la transmission autochtone de la maladie**.

[Lien vers le Bulletin de Santé publique France - Chikungunya, dengue et zika en France hexagonale. Bulletin de la surveillance renforcée du 6 août 2025](#)

>> Pour en savoir plus

- ⇒ <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre>
- ⇒ <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya/la-maladie/#tabs>
- ⇒ <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques>

Contact presse
ARS Nouvelle-Aquitaine
06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr

ls ont fait l'actu en 2025 : Jean-Marc Girardeau face aux cas autochtones de chikungunya à Val-de-Cognac



Une deuxième opération de démoustication avait eu lieu dans la nuit de vendredi 26 au samedi 27 septembre.

Par [Thomas Brunet](#), publié le 30 décembre 2025 à 16h14, modifié le 31 décembre 2025.

Toute la semaine, CL revient sur une personnalité ayant fait l'actu à Cognac en 2025. Aujourd'hui, le maire de Val-de-Cognac, Jean-Marc Girardeau, évoque le double épisode de démoustication après la découverte de quinze cas autochtones de chikungunya sur la commune.

Toute la semaine, CL revient sur une personnalité ayant fait l'actu à Cognac en 2025 et Jean-Marc Girardeau se serait bien passé d'un tel coup de projecteur sur sa commune cette année. Le maire de Val-de-Cognac a passé une fin d'été animée